



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**65<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 8 décembre 2014, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. .... (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Mnisi (Swaziland),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 13 de l'ordre du jour (suite)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

- a) **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

## Point 115 de l'ordre du jour (suite)

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

**Note du Secrétaire général (A/69/315)**

**Projet de résolution (A/69/L.32)**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Les membres se souviendront que l'Assemblée générale

a tenu un débat conjoint sur les points 13 a) et 115 de l'ordre du jour, et a adopté la résolution 69/15 à sa 51<sup>e</sup> séance plénière, le 14 novembre 2014. Les membres se souviendront en outre que, toujours à la 51<sup>e</sup> séance plénière, le Président de l'Assemblée générale a informé les délégations qu'une séance plénière serait spécialement organisée à une date ultérieure pour examiner le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. La présente séance est convoquée dans le but d'examiner ce rapport.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 134 membres du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante séance et de donner aux États Membres la possibilité d'exprimer leurs vues et de faire des déclarations sur le contenu du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315) et les options de financement du développement durable qu'il propose. Nous espérons que ces vues et ces déclarations seront considérées par le Secrétariat comme faisant partie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-67771(F)



Document adapté

Merci de recycler



intégrante du projet de résolution (A/69/L.32) qui sera adopté à l'issue de la présente séance.

Comme le stipule le paragraphe 257 du document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe), l'examen de ce rapport par l'Assemblée générale concerne tous les États Membres et acteurs compétents, en particulier ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'exposer leurs vues au moment de l'élaboration du rapport. Malheureusement, les règles de procédure concernant la participation au Comité intergouvernemental d'experts et les échanges avec celui-ci ont été bien plus restrictives. Nous estimons que la présente séance de l'Assemblée générale est l'occasion idéale de compenser ce manque d'ouverture du Comité intergouvernemental.

Le Groupe considère le rapport des experts non pas comme un document faisant l'unanimité sur tous les détails, mais comme une contribution parmi d'autres permettant d'élaborer un futur consensus sur les outils de financement et les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le Groupe pense que la crise économique mondiale n'est pas encore terminée, que ses effets se font toujours sentir dans les pays en développement et qu'une amélioration du climat international s'impose si nous voulons atteindre l'objectif consistant à promouvoir le développement durable, au niveau mondial et dans chaque pays, et mettre l'humanité à l'abri de la faim et de la pauvreté.

Le Groupe estime que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha offrent le cadre conceptuel idoine, y compris dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, pour la mobilisation des ressources de diverses sources et l'utilisation efficace des fonds nécessaires pour parvenir à un développement durable. C'est pourquoi il ne faut pas seulement mettre l'accent sur la manière de mobiliser les ressources nationales, mais aussi sur la façon de mobiliser des financements internationaux et de renforcer le caractère systémique d'un environnement propice. Je pense notamment à la nécessité de disposer d'un système commercial et financier multilatéral stable garantissant une marge de manœuvre et une appropriation suffisantes aux pays en développement dans la poursuite des objectifs de développement convenus au plan international.

Le Groupe tient tout d'abord à saluer les recommandations positives qui figurent dans le

rapport, comme par exemple la nécessité de prendre en compte le principe des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement et leurs capacités respectives, tel qu'énoncé au principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. En préparation de la conférence d'Addis-Abeba, il nous faut également nous inspirer du paragraphe 247 du document final de la Conférence Rio+20, qui souligne que les objectifs de développement durable doivent être universellement applicables dans tous les pays, compte tenu des réalités, des ressources et des niveaux de développement respectifs ainsi que des politiques et priorités nationales.

Autre élément positif, les experts reconnaissent le caractère volontaire et complémentaire de la coopération Sud-Sud par rapport à la coopération Nord-Sud, dans la droite ligne du document final adopté à Nairobi par la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et de la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et de ses recommandations. Nous regrettons toutefois que le rapport omette de faire référence à la nécessité d'accroître les ressources financières et humaines du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Le Groupe déplore que les experts n'aient pas pris en compte les mandats fondamentaux du document final de Rio+20, en particulier ceux qui concernent les objectifs de développement durable, tels qu'envisagés dans la résolution 68/309, de même que les différentes formules permettant de créer un mécanisme ayant vocation à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, telles que proposées dans la résolution 68/310.

Le Groupe est également préoccupé par le fait que le rapport s'écarte du cadre conceptuel de Monterrey et de Doha et ne traite pas la question du financement du développement durable conformément au consensus de Rio+20. À cet égard, la notion de biens publics mondiaux nous inquiète tout particulièrement, puisqu'elle introduit l'idée d'une prise en compte équilibrée des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et des liens qui existent entre elles. Nous comprenons que la notion de biens publics mondiaux ait pu servir de solution de fortune pour aider les experts à pallier l'absence d'objectifs de développement durable, qui étaient encore en cours d'élaboration à ce moment-là. Il convient donc d'admettre que l'adoption de la résolution 68/309 a

comblé un vide important et octroyé une place centrale au rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en tant que document de base pour l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015.

L'importance de disposer d'un cadre institutionnel de suivi au sein de l'ONU n'a pas été suffisamment prise en considération dans le rapport du Groupe d'experts, et devra donc être examinée plus avant par les États Membres dans les mois à venir.

Les discussions sur le processus de suivi devront en outre inclure une évaluation des conséquences persistantes de la crise financière et économique mondiale sur la mise en œuvre du programme de développement, de même que des solutions et des réformes susceptibles de permettre à la communauté internationale et à ses éléments les plus vulnérables de mettre en place des stratégies de développement durable efficaces en vue de mettre l'humanité à l'abri de la faim et de la pauvreté d'ici à 2030.

Le rapport des experts présente aux États Membres des options qui doivent encore être examinées dans le cadre du processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. À la lumière du consensus suscité par les objectifs de développement durable et des principes et accords communs déjà conclus à l'Organisation des Nations Unies, le Groupe tient à faire les observations supplémentaires suivantes sur le rapport des experts.

Premièrement, le principe des responsabilités communes mais différenciées continuera de jouer un rôle central dans le débat sur la stratégie de financement du développement.

Deuxièmement, la corbeille de 115 options concernant les politiques présentée par les experts doit être examinée en tenant compte du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et des 17 objectifs et 169 cibles qui y sont énoncés. Il convient de préserver le caractère central des objectifs de développement durable pour garantir une approche globale du développement durable, comme demandé par les processus de Monterrey et de Rio +20.

Troisièmement, les biens publics mondiaux proposés par les experts doivent être conformes aux 17 objectifs de développement durable dans leur intégralité.

Quatrièmement, la réforme et la mobilisation des ressources intérieures, y compris par le biais de partenariats et de financements mixtes, ne doivent pas l'emporter sur le rôle central que jouent le commerce international et les questions systémiques en tant que catalyseurs du développement durable.

Cinquièmement, le secteur privé ne saurait être un remède miracle pour le développement durable sans un accroissement de l'aide publique au développement (APD) en faveur de politiques portant sur le renforcement des capacités nationales et le cadre réglementaire, en particulier dans les pays ayant des besoins particuliers.

Sixièmement, l'APD ne doit pas être redéfinie de manière à englober les aspects relatifs à la paix et à la sécurité, qui détournent les ressources des initiatives axées sur le développement. La nécessité de faire en sorte que les sociétés soient pacifiques et d'autonomiser les institutions ne doit pas être utilisée pour conditionner l'aide accordée aux États Membres. L'efficacité de l'aide doit continuer de s'appliquer strictement à la coopération Nord-Sud, étant donné que les processus de suivi du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (Corée), et les initiatives connexes se réfèrent à des arrangements plurilatéraux sans mandat exprès de l'Assemblée générale.

Septièmement, le Groupe plaide en faveur de la reprise du débat sur un mécanisme institutionnel de suivi de l'ONU, ainsi que sur un cadre de responsabilité pour les initiatives de partenariat avec le secteur privé.

Huitièmement, certaines options proposées par les experts en ce qui concerne la gestion des ressources et l'énergie doivent s'accompagner d'initiatives pilotes correspondantes de la part des pays développés, qui doivent permettre un meilleur accès aux technologies et à leurs brevets, en particulier ceux qui se rapportent aux technologies propres et respectueuses de l'environnement.

Pour terminer, je tiens une fois de plus à féliciter le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente séance. Le Groupe remercie également les facilitateurs de ce processus, qui entame sa deuxième session de fond informelle demain, du dévouement et de la grande patience dont ils ont fait preuve pour aplanir les divergences sur cette question si importante et délicate.

Le Groupe des 77 est un groupe hétérogène, qui comprend néanmoins la valeur et l'importance de travailler ensemble sur la question cruciale du financement d'objectifs de développement durable

ambitieux et porteurs de changement, et sur les moyens tout aussi ambitieux et porteurs de changement de leur mise en œuvre.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vrailas** (Union Européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie et la Serbie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

Tout d'abord, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, je tiens à féliciter les experts du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable de leur travail acharné. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Comité intergouvernemental (A/69/315). Il renforce le cadre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, conformément à l'évolution du contexte mondial, en donnant un aperçu complet, structuré de manière logique et bien analysé de la situation, des problèmes et des domaines d'action clefs, tant au niveau des pays qu'à l'échelle mondiale. Il prend acte du nouveau modèle de développement durable qui appelle des besoins croissants et met en évidence la diversité des sources – du secteur public et du secteur privé – qui peuvent être mobilisées pour financer le développement durable.

La richesse du rapport doit être prise en compte dans les discussions à venir. Nous nous félicitons, par exemple, de la réaffirmation des principes de Monterrey concernant le caractère central des politiques et de l'action menées au niveau des pays, la nécessité d'examiner tous les moyens de mise en œuvre et le rôle porteur que la mise en place de conditions favorables au plan international peut jouer dans la mise en œuvre, si toutes les parties s'acquittent de leurs responsabilités. Nous tenons également à souligner qu'il importe que toutes les parties assument une part équitable du fardeau.

Pour être utile, la Conférence d'Addis-Abeba devra être tournée vers l'avenir et tenir compte des tendances mondiales. Les recommandations figurant dans le rapport du Comité intergouvernemental nous aideront à Addis-Abeba à mettre à jour le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha dans le même

sens, de façon à prendre en considération le défi du développement durable.

La grande qualité du rapport nous donne une excellente occasion de fonder nos prochaines négociations politiques sur les faits et l'analyse mis en avant par les experts, qui ont été nommés par chaque groupe régional. L'Union européenne prendra une part active aux négociations visant à produire un document final solide et fondé sur les faits à l'issue de la Conférence d'Addis-Abeba, tout en proposant un cadre ambitieux et réaliste sur la base duquel les objectifs convenus à l'échelle internationale seront mis en œuvre.

**M. Ružička** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent débat sur le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315). Étant moi-même membre de ce comité, j'ai eu le plaisir de travailler en étroite collaboration avec d'autres experts et, à ce titre, je me félicite vivement du savoir-faire, du professionnalisme et de la motivation dont ont fait preuve tous les membres du Comité dans la recherche d'une solution susceptible de nous aider à relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés.

La Slovaquie apprécie à sa juste valeur le travail accompli par le Comité, tel que reflété dans le rapport de synthèse du Secrétaire général, présenté le jeudi 4 décembre.

Le Comité avait un mandat ambitieux fondé sur le document final de Rio+20 (résolution 66/288, annexe), à savoir élaborer une stratégie proposant plusieurs options pour le financement à long terme du développement durable. En effet, compte tenu de la complexité du monde, la viabilité est le premier mot clef pour l'avenir que nous voulons.

Le rapport est non contraignant et propose de nombreuses options politiques qui peuvent être facilement adaptées aux besoins des pays. Il suggère également divers partenariats pour le financement du développement. Le rapport est allé au-delà du Consensus de Monterrey pour prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

Le deuxième aspect important est la participation de tous. Le rapport est l'expression des vues de ses membres, qui viennent de différents groupes géographiques. La participation et la contribution d'experts de toutes les régions du monde, ainsi que

des consultations régionales, ont permis au Comité de prendre en considération les particularités des régions et des pays. Il a intégré également un grand nombre de propositions faites par d'autres parties prenantes, la société civile et les milieux d'affaires.

Il est important de respecter le fait que c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son développement. L'appropriation et le contrôle par le pays, assortis d'un environnement international favorable, devraient ainsi être les principes phares du financement du développement. C'est pourquoi le troisième élément clef est l'appropriation nationale et la responsabilité. La Conférence Rio+20 a souligné la nécessité d'adopter des approches novatrices pour le financement du développement durable à l'échelle mondiale. Ce sujet a été soigneusement examiné par le Comité d'experts, qui a défini une nouvelle stratégie de financement du développement durable à long terme, en y intégrant toutes les ressources possibles, nationales et internationales, publiques et privées, ainsi que les moyens de les doser diversement. Le Comité d'experts estime, en outre, que les ressources intérieures sont une source essentielle pour les gouvernements aux fins de l'élaboration de leurs plans financiers nationaux et de l'établissement de stratégies nationales qui respectent leur souveraineté.

Il ressort du rapport du Comité que le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'optimisation des flux financiers. De nombreux pays en développement ont mis en place, au cours des dernières années, un système efficace de ressources et de capitaux privés mobilisés au niveau national. Il s'agit là d'un signe de progrès et de succès.

Néanmoins, comme cela a été dit plus tôt, l'aide publique au développement joue toujours un rôle important et catalyseur en matière de financement du développement, en particulier pour les pays les moins avancés. Nous devons accorder davantage d'attention aux pays les plus vulnérables et aux besoins des pays en situation particulière, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont confrontés à des conditions différentes et plus difficiles s'agissant des options de financement. L'allocation de l'aide doit prendre en compte les priorités nationales de développement, les vulnérabilités et les besoins particuliers de ces pays.

Nous estimons que le rapport apportera une contribution importante aux préparatifs de la prochaine

Conférence internationale sur le financement du développement. Il met en lumière les principaux changements intervenus dans le contexte mondial dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du futur cadre de financement, notamment en ce qui concerne les questions économiques et environnementales.

Afin de mobiliser des financements à grande échelle pour le développement, nous avons plus que jamais besoin de partenariats public-privé innovants. Nous avons besoin de nouveaux partenariats pour mettre en place des instruments de financement innovants. Nous sommes pour dialogue entre le système des Nations Unies et les parties concernées, que nous considérons comme un outil très utile pour renforcer une coopération axée sur les résultats dans ce domaine.

Comme cela a été déjà mentionné dans d'autres déclarations, ce rapport ne marque ni la fin ni le début du processus. Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et le Comité d'experts ont déjà publié deux rapports, et de nombreuses résolutions et conférences antérieures ont déjà défini le cadre qui doit délimiter notre travail. Cette année, il est essentiel que tous les États Membres avancent de manière résolue dans la formulation du cadre du développement durable pour l'après-2015. Il ne s'agit pas seulement d'un défi; cela peut être un nouveau départ riche en possibilités pour la viabilité de notre planète.

J'estime que les propositions présentées dans le rapport du Comité constituent un bon point de départ pour les débats à venir sur le financement du développement durable. Je suis convaincu que tous les membres du Groupe d'experts qui ont participé à l'élaboration de ce rapport sont disposés à fournir l'assistance nécessaire en cas de besoin et à participer au processus de formulation de nouveaux documents et stratégies.

La Slovaquie continuera de participer activement aux discussions sur le financement du développement durable, en gardant à l'esprit l'importance que revêt le nouveau programme pour l'après-2015.

**M. Versegi** (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui, qui est très importante.

L'Australie se félicite du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315), qui, à notre avis, constitue un point de départ très solide pour nos

prochaines discussions. Le rapport présente une analyse solide de la situation actuelle en matière de financement du développement et des options cohérentes pour examen. Nous remercions les membres du Comité de leur excellent travail.

Conformément au mandat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Comité intergouvernemental était composé d'experts nommés sur la base d'une représentation équitable de toutes les régions. Deux tiers des experts étaient issus de pays en développement et de pays membres du Groupe des 77, et les grandes économies émergentes étaient également représentées au sein du Comité. Cela signifie que les points de vue des experts issus des pays développés, émergents ou en développement – toutes régions du monde confondues – sont reflétés dans le rapport, qui a été adopté par consensus.

Le rapport des experts représente une contribution importante à la Conférence internationale sur le financement pour le développement qui se tiendra l'année prochaine. Il fournit un cadre cohérent, recense les diverses possibilités et décrit tout un éventail d'options pour faire en sorte que les stratégies de financement soient adaptées aux besoins de chaque pays. Comme à Monterrey, le rapport des experts met à juste titre l'accent sur l'importance de donner aux pays les moyens de prendre en charge leurs stratégies de financement du développement durable.

Le principal message qui ressort du rapport des experts est que, même si les besoins en matière de financement du développement durable sont considérables, les financements nécessaires existent déjà au sein du système international. Il faut orienter les flux financiers actuels vers des politiques, des investissements et des instruments qui donneront des résultats productifs en matière de développement durable. Cependant, pour atteindre cet objectif, il nous faut tout un éventail d'options, qui concernent tous les acteurs et tous les flux.

Le rapport des experts répond directement au mandat confié au Groupe d'experts et propose diverses options. Il signale que le contexte mondial a considérablement changé depuis la Conférence de Monterrey et que les ressources nationales publiques et privées jouent désormais un rôle prépondérant dans le domaine du financement du développement. Les environnements politiques nationaux sont aussi importants que les financements eux-mêmes. C'est par l'entremise de politiques budgétaires efficaces – en

matière fiscale et sur le plan des dépenses – que les gouvernements peuvent s'attaquer aux inégalités et à la pauvreté.

Certains domaines clefs ont véritablement transformé la capacité des pays à mobiliser des ressources en faveur du développement durable, notamment les politiques d'appui à la mobilisation des ressources intérieures; les politiques de développement des marchés financiers nationaux; et les politiques visant à attirer les investissements du secteur privé. Les options énumérées dans le rapport permettront de mettre les flux de financement au service de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de la croissance et de la création d'emplois, et contribueront à changer la vie des populations. Nous devons examiner ces options et déterminer le rôle constructif et spécifique que chaque pays peut jouer aux niveaux national, régional et mondial. Le rapport n'envisage pas seulement les États Membres mais tous les acteurs : le secteur privé, la société civile, les parlementaires et les citoyens. Si nous voulons faire avancer les choses, nous devons investir dans les domaines qui comptent le plus.

En reconnaissant que chaque pays adoptera une approche différente, le rapport met à notre disposition une gamme d'options parmi lesquelles les pays peuvent choisir en fonction de leurs caractéristiques nationales. Ces options s'appuient sur le travail déjà entrepris par tous les acteurs. Le rapport souligne également qu'un partenariat mondial renforcé permettant de créer des conditions favorables est nécessaire pour aider les pays à mettre en œuvre leurs stratégies nationales. Cela suppose notamment d'adopter des règles commerciales et d'investissement justes et propices au développement durable; de renforcer la coopération internationale en matière fiscale; d'endiguer les flux illicites; et de réformer la gouvernance des institutions financières internationales.

Bien entendu, l'aide publique au développement (APD) demeure importante, en particulier pour les pays qui ne peuvent pas accéder facilement à d'autres sources de financement, comme c'est le cas de nombreux petits pays insulaires en développement, des pays à faible revenu et des États fragiles. Toutefois, nous devons mieux orienter l'APD pour aider les pays concernés à générer les financements et les investissements nécessaires à leur développement.

Le rapport nous présente des faits et des options et démontre que nous pouvons atteindre nos objectifs. Il nous revient désormais de nous approprier cet excellent

premier pas et d'œuvrer de concert, au cours des prochains mois, pour parvenir à des résultats concrets.

**M<sup>me</sup> Mamdani** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada accueille favorablement le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315). Nous nous félicitons également de ce que le Consensus de Monterrey ait servi de base à l'analyse du Comité. Nous partageons pleinement le point de vue exprimé dans le rapport selon lequel il convient de mettre à jour le cadre du financement pour le développement pour refléter l'évolution de la situation en ce qui concerne le financement du développement.

Ce nouveau cadre doit intégrer de nouveaux partenaires de développement issus du secteur privé, y compris les investisseurs, les philanthropes et les entreprises, et il doit inclure de nouveaux donateurs du secteur public tels que la Chine, l'Inde et le Brésil. Le Canada souscrit également à l'observation figurant dans le rapport selon laquelle l'aide publique au développement demeure cruciale, en particulier pour les pays où les besoins sont les plus aigus et où la capacité de lever des ressources est la plus faible.

Mais il nous faut aussi reconnaître, à l'instar des auteurs du rapport, que la part de l'aide publique au développement dans les flux financiers à destination des pays en développement est en baisse, tandis que les investissements directs étrangers et les transferts de fonds des migrants ne cessent d'augmenter. En outre, les instruments utilisés dans le financement du développement vont désormais au-delà des subventions et des prêts concessionnels pour inclure les prêts non concessionnels, les garanties, les actions et des mécanismes de financement innovants qui permettent de mobiliser des fonds en provenance du secteur privé. Les besoins de financement du développement durable sont énormes. Il est clair que l'aide publique au développement ne suffira pas. Nous devons mobiliser toutes les ressources, publiques et privées, nationales et internationales, et utiliser tous les flux de financement de façon cohérente.

Le Canada convient également que c'est à chaque pays qu'incombe la responsabilité première de son développement, la communauté mondiale étant de son côté responsable de la mise en place de conditions favorables au plan international. Nous estimons que le rapport insiste à juste titre sur l'importance de la mobilisation des ressources nationales. La mobilisation des ressources nationales est la source de financement

la plus importante et la plus stable pour les pays en développement. Le Canada continuera d'œuvrer, par l'entremise de ses programmes bilatéraux et en coopération avec les organisations multilatérales, au renforcement de la capacité des pays en développement de générer et de gérer des recettes.

Le rapport donne aussi un aperçu général utile de l'état de chaque catégorie de ressources financières – fonds publics d'origine intérieure, fonds privés d'origine intérieure, capitaux publics internationaux et capitaux privés internationaux. Nous nous félicitons de l'examen des options possibles pour renforcer les quatre catégories de ressources, et nous sommes reconnaissants aux auteurs du rapport d'avoir reconnu l'importance de modèles de financement innovants, comme ceux consistant à mettre en commun les ressources et l'expertise des autorités publiques et du secteur privé.

Grâce à des financements et à des partenariats innovants, nous pouvons travailler avec le secteur privé pour promouvoir la croissance économique et créer des emplois. Ces dernières années ont vu une augmentation dramatique d'approches en matière de développement fondées sur le marché, mais il faut encore davantage de modèles pour mobiliser d'autres ressources et compétences. Les gouvernements doivent aussi être plus imaginatifs et jouer un rôle de catalyseur en matière d'aide. C'est ce que font le Canada, la Société financière internationale, l'Accord économique et commercial global, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Fondation Rockefeller et la Fondation Gates par le biais de l'Initiative de refonte du financement du développement du Forum économique mondial et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'initiative vise à rapprocher les institutions chargées du financement du développement, les fournisseurs d'aide publique au développement, les fondations et les investisseurs publics et privés en vue d'identifier, tester et évaluer d'autres modèles de financement mixte public-privé. C'est le Ministre canadien du développement international, M. Christian Paradis, qui préside son comité directeur. Grâce à cette initiative nous auront réussi deux choses d'ici à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Addis-Abeba : un ensemble de modèles innovants de financement du développement et de nouveaux partenariats multipartites en matière de financement, qui se solderont par des projets concrets et de réels résultats en matière de développement.

Pour financer les objectifs de développement durable, nous devons comprendre notre nouveau contexte mondial, les contraintes en matière de financement public et la promesse d'un partenariat public-privé pour le développement. Le rapport a contribué utilement à ces efforts en nous aidant à mieux comprendre le paysage du financement du développement et en étudiant les possibilités de financement du développement et de partenariats en la matière.

**M. Sauer** (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration conjointe faite par l'observatrice de l'Union européenne et l'appuie. Elle se félicite du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315), qui contribue de façon essentielle à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport est basé sur les valeurs universelles exprimées dans la Déclaration du Millénaire, sur le Document final de Rio+20 (résolution 66/288, annexe), sur le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, ainsi que sur la participation de plusieurs parties prenantes.

Nous félicitons et remercions les experts du Comité, ses deux coprésidents et le Département des affaires économiques et sociales pour ce rapport orienté vers l'action, fondé sur des faits, innovant et porteur de transformation. Nous soulignons aussi le double rôle du Comité en tant que comité intergouvernemental et comité d'experts, qui a pu travailler à l'unisson aux fins de la réalisation d'un objectif commun, celui de produire un rapport de haute qualité dans un esprit professionnel et constructif. Le résultat reflète non seulement les compétences du Comité mais aussi sa compréhension de la nécessité de traiter de questions difficiles et délicates de façon très équilibrée et productive. Face aux immenses défis auxquels est confrontée l'humanité à l'heure de l'interdépendance marquée, qui n'est plus un jeu à somme nulle mais où nous pouvons tous gagner, nous voulons croire que les négociations intergouvernementales se dérouleront dans le même esprit constructif, celui d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un même objectif. Au final, la mise en œuvre restera la seule mesure de la valeur permanente de notre travail préliminaire.

Premièrement, une mise en œuvre efficace doit s'appuyer sur une forte volonté politique afin que nous puissions convenir d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit global et porteur de transformation et qui intègre l'élimination de la

pauvreté dans le développement durable, avec ses trois dimensions et les moyens de mise en œuvre, notamment la mobilisation de ressources d'origines diverses aux fins du développement durable.

Deuxièmement, une mise en œuvre efficace reposant sur l'appropriation et le contrôle par le pays nécessitera que les partenariats mondiaux qui existent physiquement deviennent une source permanente de soutien et d'inspiration pour tous les efforts de mise en œuvre. Le nouveau partenariat mondial doit évoluer pour faire office de centre d'échanges en matière de mise en œuvre, et de mécanisme de surveillance et de responsabilisation.

**M. Minami** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais commencer par remercier sincèrement tous les membres du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Sans leurs contributions, leur dévouement et leur esprit professionnel, nous n'aurions pas pu bénéficier de ces précieuses données que le Comité met à notre disposition aujourd'hui. Le rapport du Comité (A/69/315) propose aux décideurs un vaste éventail d'options susceptibles d'être adoptées de façon équilibrée. Il est basé sur une analyse profonde de l'évolution du paysage mondial qui a caractérisé ces dernières années le développement mondial dans les pays en développement, notamment le développement rapide de la mobilisation des moyens financiers d'origine interne et de la coopération Sud-Sud. Ma délégation apprécie grandement et à sa juste valeur la qualité du rapport. En particulier, nous nous félicitons que le rapport mentionne plusieurs questions que notre délégation considère comme importantes, comme l'adoption d'une approche centrée sur les personnes, la prise en compte du programme de développement, et la coopération triangulaire.

Le défi consistant à réaliser le développement durable est énorme. Les besoins de financement pour ce faire sont immenses. Toutefois, je voudrais indiquer que l'épargne mondiale qui est de 22 000 milliards de dollars par an devrait suffire pour satisfaire ces besoins. Le vrai défi qui se pose à nous n'est pas l'insuffisance de fonds. Le défi qui nous attend c'est plutôt comment utiliser ces fonds de la façon la plus efficace et la plus efficiente pour ceux qui ont le plus besoin. La solution est de mobiliser les fonds d'origine intérieure, qui constituent la partie dominante des flux financiers destinés au développement. Notre approche devrait se baser sur le



principe de l'appropriation par le pays, appuyé par un partenariat mondial renforcée.

Le rapport a été produit sur la base de l'expertise et de l'analyse d'un groupe d'éminents experts. Depuis sa publication, le rapport a déjà été présenté et cité dans un certain nombre de réunions d'organisation internationales et de centres de réflexion travaillant dans le domaine du développement en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport fournit aussi une base constructive pour les discussions dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement durable. Je voudrais rappeler à l'Assemblée que le Comité était de nature intergouvernementale et que ce travail a été demandé par les chefs d'État et de gouvernement à la Conférence de Rio+20, tout comme la rédaction du rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (voir A/68/970).

La représentation géographique équitable a été aussi dûment prise en compte dans la formation du Comité. En particulier, nous pensons que la participation active et la contribution constructive de membres issus des pays en développement, notamment des pays africains, le rapport n'aurait pas été complet. Les chefs d'État et de gouvernement n'ont pas demandé qu'un traitement différent soit réservé aux rapports découlant de Rio – à savoir le rapport du Groupe de travail ouvert et ce rapport. Nous sommes persuadés que les deux rapports doivent être appréciés de la même manière en tant que contribution au programme de développement pour l'après-2015. Nous prenons acte aussi du fait qu'à la dernière session du Comité, le rapport a été adopté par acclamation et sans réserves. Nous escomptons que les discussions se poursuivront dans le cadre des processus en cours, en particulier dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement durable, qui doit se tenir à Addis-Abeba.

Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha fournissent un cadre conceptuel au débat, tandis que les éléments les plus précieux de ce rapport doivent être pleinement incorporés. Ma délégation est déterminée à participer à cette discussion de manière constructive.

**M<sup>me</sup> Rajaonarivelo** (Madagascar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration qui a été faite

plus tôt par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des États d'Afrique remercie le Président d'avoir convoqué cette importante séance afin de s'acquitter du mandat énoncé dans le paragraphe 257 de l'annexe à la résolution 66/288 – le document final de la Conférence Rio+20 – et de fournir aux États Membres une occasion d'exprimer leurs vues sur le contenu du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315). Le Groupe profite également de la présente occasion pour remercier le Comité d'experts de son travail.

Le Groupe voudrait souligner que la mobilisation d'un financement national et extérieur est d'une importance critique si nous voulons réussir à réunir les ressources nécessaires au financement de l'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs louables du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe estime que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 dépendra certainement d'un partenariat mondial pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté, comme l'affirme le rapport. Le Comité a proposé aux États Membres des options et stratégies utiles pour la mobilisation de ressources financières à partir de toutes les sources, notamment publiques et privées, nationales et internationales. Ces recommandations visent simplement à stimuler les discussions sur le financement du programme de développement pour l'après-2015.

Le Groupe apprécie que le rapport ait mentionné le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il nous incombe désormais de formuler le cadre de financement du programme de développement pour l'après-2015 conformément aux principes et objectifs du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. Il est important, tandis que nous nous lançons dans cette entreprise majeure, que nous prenions en considération les réalités, capacités et degrés de développement divers des États et régions. L'Afrique, par exemple, comprend 34 des pays les moins avancés, qui connaissent des niveaux de pauvreté élevés et d'importantes faiblesses structurelles et en matière de ressources humaines, ainsi qu'une certaine vulnérabilité économique. Nombre d'autres pays africains font partie des groupes des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Ils doivent continuer à se voir accorder un traitement préférentiel en

matière de commerce, d'accès au marché, de technologie et de renforcement des capacités, entre autres domaines.

De fait, l'Afrique montre des signes naissants de dynamisme économique, associés à l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques, propices à l'élargissement du périmètre de mobilisation des ressources au niveau national. En outre, la région a profité de l'expansion des principales composantes du financement étranger, à savoir les flux officiels d'investissement étranger direct, en partie grâce à l'intensification des relations économiques Sud-Sud. Pourtant, la majeure partie des flux financiers internationaux est généralement concentrée sur un nombre relativement petit de pays, dont certains pôles sous-régionaux de croissance et certaines économies riches en ressources naturelles. En conséquence, la plupart des pays africains ont continué à dépendre majoritairement de l'aide publique au développement pour combler la pénurie de ressources et entretenir une accumulation de capitaux fort nécessaire. À cet égard, le Groupe réaffirme que les engagements antérieurs pris par les pays développés concernant le financement du développement – notamment, entre autres, au titre d'Action 21 et de son programme de mise en œuvre, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement – sont indispensables pour parvenir à traduire pleinement et effectivement l'engagement de nos partenaires en résultats tangibles en matière de développement durable.

Comme le souligne la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, renforcer la qualité et la prévisibilité du financement externe va nécessiter, entre autres choses, les éléments suivant : encourager le réinvestissement des produits des investissements directs étrangers; promouvoir des politiques propices à encourager les afflux de capitaux; faire en sorte que les partenaires extérieurs répondent de leurs engagements, notamment de l'allocation de 0,7 % du produit national brut aux pays en développement et de 0,15 à 0,20 % aux pays les moins avancés; et encourager l'aide publique au développement pour le développement à court, moyen et long termes. En conséquence, il est impératif que les partenaires du développement honorent leurs engagements, voire les augmentent, si nous voulons lancer le programme de développement pour l'après-2015.

Nous voulons également souligner la nécessité de lutter contre la question extrêmement importante des flux financiers illicites, qui privent l'Afrique de ressources majeures pour son développement. Ils vident les réserves de change, ce qui restreint la capacité d'importation de nos pays. Ils entravent également la mobilisation des ressources nationales en réduisant l'assiette de l'impôt. En outre, ils vont à l'encontre de l'état de droit, étouffent le commerce et aggravent la situation macroéconomique des pays touchés. Selon les estimations faites lors d'études récentes, de 1970 à 2008, l'Afrique a perdu entre 854 et 1800 milliards de dollars à cause des flux financiers illicites. Dans son dernier rapport, le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique affirme que la moyenne annuelle se situait entre 50 et 148 milliards de dollars. La quasi-totalité des flux financiers illicites quittent complètement le continent africain pour atterrir dans d'autres pays du monde. Nous devons mettre au point et améliorer un cadre institutionnel international qui encourage une transparence et une responsabilisation plus marquées dans les secteurs privé et public.

Ensemble, nous devons également définir un mécanisme qui permettra d'investir efficacement les envois de fonds, de réduire les coûts de ces envois, d'améliorer leur gestion effective et de renforcer les mécanismes de financement non conventionnels à long terme. Nous voulons également souligner qu'aucun progrès ne pourra être réalisé en matière de gestion des finances publiques, de fiscalité, de marchés financiers et d'autres domaines tant que les capacités humaines et institutionnelles seront absentes. Les gouvernements qui se lancent dans des réformes en vue d'améliorer la mobilisation des ressources nationales ont en général dû investir pour améliorer les capacités humaines et/ou se procurer ces compétences à l'extérieur de leurs pays.

Tout en reconnaissant l'importance du financement du développement, nous notons que le financement est un moyen d'arriver à une fin, et non une fin en soi. Peut-être encore plus fondamental, un certain nombre d'études ont montré la manière dont l'intégration régionale peut jouer un rôle important dans la promotion d'une transformation structurelle et de modèles de croissance plus ouverts. Compte tenu de la taille limitée des marchés potentiels au niveau des pays, ainsi que des coûts fixes associés à la mise en place des réglementations et des mécanismes de surveillance nécessaires, il est possible d'associer les efforts au niveau régional ou sous-régional en vue de créer des

pôles de financement viables en Afrique. L'Union africaine a mis au point un large éventail d'initiatives aux fins de la mise en œuvre de ces mécanismes, et elle a besoin de l'appui de la communauté internationale.

Le Groupe espère également que l'allègement de la dette contribuera au programme de développement pour l'après-2015 de la même manière qu'il a contribué à faire avancer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'expérience de la mise en œuvre des OMD montre que l'Afrique n'a pas eu la possibilité de bénéficier des biens publics mondiaux, notamment dans les domaines du financement du commerce et des changements climatiques. Nous sommes donc convaincus de la nécessité de gérer durablement les biens publics mondiaux, qui jouent un rôle important dans le développement.

Le Groupe tient également à souligner qu'une architecture financière mondiale stable qui contribue à la gestion des risques économiques systémiques mondiaux et met l'accent sur l'importance des flux financiers et des investissements, par opposition à l'aide, ainsi que sur des systèmes commerciaux multilatéraux équitables et sans exclusive, est essentielle pour financer le développement en Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique estime que les changements climatiques auront des répercussions néfastes sur les pays africains, et à cet égard, il souligne une fois de plus que le financement de la lutte contre les changements climatiques doit être examiné par le mécanisme approprié, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en tenant compte des engagements mondiaux préalables en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques par des sources nouvelles et distinctes.

**M. Ng** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Singapour remercie le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable de son rapport détaillé et instructif (A/69/315). Ce rapport représente une contribution importante au débat sur les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable et au troisième processus de financement du développement.

S'agissant de renforcer la prévention et la résolution des crises liées à la dette souveraine, sujet

qui est abordé dans les paragraphes 165 à 168 du rapport, Singapour tient à souligner une fois de plus qu'elle n'est pas convaincue que l'ONU soit l'enceinte la mieux adaptée pour ces négociations. Comme le souligne le rapport, il existe des institutions financières internationales établies, notamment le Fonds monétaire international (FMI), qui sont mieux placées pour faire avancer ce débat. Le FMI a le mandat et les compétences nécessaires, et il participe déjà à des initiatives sérieuses en vue de régler les problèmes techniques pour renforcer la restructuration de la dette souveraine. Un exemple probant est la publication récente de documents concernant l'évolution potentielle des contrats internationaux d'émission d'obligations souveraines, l'accent étant mis sur les réformes contractuelles qui visent à régler les problèmes d'action collective afin de procéder à une restructuration ordonnée de la dette souveraine. Nous devons tous exhorter le FMI à poursuivre ces délibérations de bonne foi.

Nous continuons d'espérer que les délibérations se poursuivront en tenant dûment compte des intérêts complexes et variés qui entrent en jeu, notamment la nécessité de prendre en considération le droit contractuel de tous les créateurs dans le cadre de tout processus de restructuration de la dette. Nous aspirons à un règlement amiable et durable de cette question.

**M. Joshi** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance consacrée à l'examen du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315).

Le présent débat répond, bien qu'avec du retard, au mandat énoncé par le paragraphe 257 du document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe). Nous sommes heureux que le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui (A/69/L.32) prenne acte avec satisfaction du rapport du Comité intergouvernemental d'experts et prenne note des vues exprimées par les États Membres durant la présente séance. Étant donné qu'il s'agit d'un comité d'experts dont le nombre de membres est limité, il importe que les vues de tous les États Membres sur les activités du Comité soient dûment prises en compte au fur et à mesure que le processus avance.

La création du Comité intergouvernemental d'experts était une exigence fondamentale des pays en développement, et effectivement l'une des décisions principales de la Conférence Rio+20, au même titre que

la création du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et la création d'un mécanisme de facilitation technique. Nous félicitons les membres du Comité intergouvernemental d'experts de la minutie et du souci du détail dont ils ont fait preuve dans le cadre de leurs délibérations, durant lesquelles ils ont abordé l'ensemble des questions relatives au financement du développement durable.

Alors que nous souhaitons adopter un nouveau programme de développement pour la décennie à venir et redoubler d'efforts pour assurer un financement durable du développement, le rapport du Comité d'experts, qui présente diverses options aux pays, arrive également à point nommé. Selon nous, le rapport contient des contributions d'experts émanant des membres représentés au sein du Comité. Le résultat ne représente donc pas un accord intergouvernemental. Le rapport du Comité intergouvernemental ne vise par ailleurs pas à remplacer le cadre établi par le Consensus de Monterrey.

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à laquelle contribuera le rapport du Comité d'experts, doit aboutir à la mise en place d'une approche globale et équilibrée qui reflète les besoins, les problèmes et les priorités de développement des pays en développement, tout en recherchant des moyens de fournir un appui supplémentaire pour financer leurs processus de développement durable. Le rapport du Comité d'experts contient de vastes recommandations. En conséquence, celles-ci doivent être rationalisées dans le cadre d'un dialogue international, en tenant compte des circonstances nationales et du niveau de développement socioéconomique des pays en développement avant de formuler des propositions plus détaillées et concrètes pour le financement du développement.

Dans plusieurs domaines pertinents, les recommandations et options proposées par le Comité d'experts sont importantes. Le rapport reconnaît que l'élimination de la pauvreté est un objectif primordial du programme de développement pour l'après-2015. Cette question doit également demeurer le point central de la Conférence sur le financement du développement. Les préoccupations de plus d'1,3 milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté doivent passer au premier plan dans le cadre de nos efforts.

Le rapport souligne également le caractère central du principe des responsabilités communes mais différenciées dans le contexte du financement

du développement durable. C'est une affirmation importante. Comme nous l'avons déjà signalé, la notion d'universalité n'est pas contraire au principe de différenciation. En effet, le principe des responsabilités communes mais différenciées englobe ces deux idées.

Le rapport reconnaît le double problème auquel sont confrontés les pays en développement – d'une part, le manque d'enthousiasme des investisseurs dans le domaine du développement durable, et d'autre part, les financements publics nationaux limités du fait des multiples sollicitations des ressources publiques. Il met donc l'accent sur l'importance capitale que revêt l'appui international aux pays en développement pour leur permettre d'avancer dans la voie du développement durable.

Malheureusement, le rapport du Comité d'experts n'a pas pu prendre en compte les objectifs de développement durable définis parallèlement à ses activités. Les objectifs de développement durable approuvés constituent, selon les paroles du Groupe de travail ouvert, « un ensemble intégré, indivisible de priorités mondiales en vue du développement durable ». À ce titre, le processus préparatoire de la Conférence sur le financement du développement ne doit pas viser à actualiser uniquement les cadres de Monterrey et Doha, mais également les options proposées par le Comité d'experts, et ce afin de mettre au point une stratégie cohérente et globale de financement des objectifs de développement durable.

La notion de développement durable ne peut être conçue que comme le traitement équilibré de ses trois piliers – économique, social et environnemental. Nos travaux relatifs au financement du développement doivent également tenir compte de cet impératif et ne pas trop insister sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, à laquelle des discussions distinctes sont de toute façon consacrées.

Une condition préalable à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015 est que nous ne devons ménager aucun effort pour trouver des solutions propices au financement du développement. Nous espérons que l'ensemble d'options proposées dans le rapport du Comité intergouvernemental d'experts contribuera utilement à nos délibérations dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

**M. Momeni** (République islamique d'Iran)  
(*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier

le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance et de nous donner ainsi l'occasion d'exprimer notre point de vue, en tant qu'État Membre de l'ONU, sur le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315).

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souhaite faire quelques remarques additionnelles à titre national.

Ma délégation salue le travail réalisé par le Comité intergouvernemental d'experts et son rapport, qui est en fait le résultat de près de 12 mois de discussions poussées entre les experts les plus compétents sur le financement du développement. Ayant examiné ce rapport, je voudrais faire quelques observations sur son contenu et sur les options qui y sont proposées.

Je réaffirme, comme cela a déjà été dit à la présente séance, que nous considérons que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha continuent de former le cadre conceptuel pour la mobilisation des ressources et l'utilisation efficace du financement nécessaire pour mettre en œuvre le programme de développement.

Il y a peu de rapports sémantiques entre les différentes parties du rapport, entre, par exemple, le contexte mondial et les modes de financement dans le cadre d'une stratégie intégrée de financement du développement durable. Des pays se sont révélés incapables de définir des priorités jusqu'à ce qu'ils utilisent leurs ressources nationales en fonction de leur contexte spécifique et, si la situation extérieure ou intérieure n'est pas favorable, la définition des priorités en pâtit également. Il ne fait aucun doute que la mobilisation des ressources nationales doit être une des priorités premières de ce processus. Un lien devrait être établi entre cette question, le principal sujet traité dans la partie VI du rapport, et la partie IV, relative au contexte mondial, la partie V, concernant l'approche stratégique et, surtout, la partie VII, qui traite de la gouvernance mondiale.

La structure de ce rapport est telle qu'une grande partie du fardeau est portée par les pays en développement, comme s'ils étaient en mesure de supporter cette charge mais qu'ils omettaient simplement de le faire. Nous pensons que si les liens appropriés avaient été établis entre les différentes parties du rapport, cela aurait dissipé ce malentendu et attribué la

responsabilité aux acteurs concernés. À titre d'exemple, nous pourrions mentionner le paragraphe 13 du rapport, dont la signification n'est selon nous pas bien prise en compte dans les autres parties du rapport.

De même, afin d'expliquer l'ampleur des besoins de financement, le rapport soulève la question des biens collectifs mondiaux, qu'il relie à la protection de l'environnement mondial et à la lutte contre les changements climatiques. Ma délégation considère que deux points sont très importants à cet égard : premièrement, les questions environnementales, y compris le financement connexe, sont examinées dans le cadre d'un processus complet qui leur est consacré et ne devraient pas être associées au processus de financement du développement pour ne pas prendre le pas sur ce processus; deuxièmement, même la Banque mondiale, lorsqu'elle évoque la question des biens collectifs mondiaux, mentionne cinq catégories de problèmes, tous très intéressants et auxquels il importe de s'attaquer. En outre, au paragraphe 66 du rapport, concernant les flux financiers illicites, il est reconnu dans la note de bas de page 40 qu'il n'existe pas de définition commune des flux financiers illicites, alors qu'au paragraphe 163, le rapport indique à cet égard qu'il faudrait faire un meilleur usage des normes et des instruments internationaux existants, citant même le Groupe d'action financière et son réseau d'entités régionales comme un exemple de ces normes et de ces instruments.

Bien que la nécessité d'un système financier stable soit reconnue dans le rapport, l'importance des problèmes systémiques et les éventuels effets négatifs de la situation économique et financière internationale ne sont pas dûment pris en compte. Même lorsque le rapport se concentre sur de tels problèmes, le rôle des pays en développement et celui des pays développés ne sont pas bien décrits. En outre, même si le rôle que le système des Nations Unies peut jouer dans la gouvernance mondiale est bien mentionné dans la partie VII du rapport, aucune option ou proposition n'est présentée, contrairement à ce qui figure dans la partie précédente de ce rapport.

Enfin, durant l'année écoulée, le Comité intergouvernemental d'experts a tenu deux réunions communes avec le Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable. Or, il semble qu'aucun des résultats de ces deux réunions ne concorde. Ma délégation espère sincèrement que le processus de consultations intergouvernementales

en vue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement assurera une plus grande cohérence avec le processus de consultations intergouvernementales relatif au programme de développement pour l'après-2015 afin que l'approche adoptée dans le cadre de l'un soit reflétée dans l'autre.

**M. Kolga** (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Je remercie tout d'abord le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance. Je remercie tous les experts qui ont participé au Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable pour leurs efforts considérables et je les félicite pour les résultats positifs de leurs travaux. L'Estonie a eu l'honneur d'être membre du Comité et se sent donc obligée de prendre la parole aujourd'hui à titre national.

L'Estonie accueille avec satisfaction le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315). Ce rapport s'appuie sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, en prenant en considération le contexte mondial en pleine évolution. Ce rapport rend compte de manière complète et logique de la situation et des problèmes actuels, qu'il analyse bien. Le Comité reconnaît que les besoins de financement des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable sont considérables. Néanmoins, actuellement, la transparence fait défaut et nous ne disposons pas de suffisamment de données. Nous devons mieux saisir l'ampleur du décalage, aux niveaux environnemental, social et économique.

Pour répondre aux besoins de financement du développement durable, nous devons mobiliser tous les fonds – publics et privés, nationaux et internationaux. Si le financement public doit profiter principalement aux plus pauvres et aux plus vulnérables, le financement privé est de plus en plus important et doit être alloué au développement durable. L'analyse proposée dans le rapport montre que les gouvernements ont un rôle clef à jouer dans la mobilisation des ressources nationales pour des fonctions économiques et sociales essentielles, et la création d'un environnement propice à la participation de tous les partenaires possibles pour assurer un développement durable.

Il importe de recouvrer les impôts et de lutter contre la corruption de manière plus efficace, mais il

est aussi absolument indispensable d'avoir en place les politiques idoines et une bonne répartition des dépenses publiques si l'on veut obtenir des résultats durables dans le développement des sociétés. Nous devons améliorer la gestion des ressources publiques tant au niveau national qu'au niveau international. Nous devons également améliorer la responsabilisation et la transparence. Je tiens à souligner à cet égard que nous savons, de par notre propre expérience nationale, que l'état de droit et la bonne gouvernance constituent les meilleures conditions de l'efficacité et de l'obtention des résultats escomptés.

La Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba, mettra l'accent sur ces questions importantes. Nous attendons beaucoup du document final de cette Conférence. Il devra être tourné vers l'avenir et tenir compte des tendances mondiales. Il devra être ambitieux mais également réaliste. Le Comité intergouvernemental d'experts a déjà accompli un important travail de collecte de données et d'analyse des tendances actuelles. Nous pensons donc que le rapport pourrait servir de base de départ pour les prochains débats politiques.

**M<sup>me</sup> von Steiger Weber** (Suisse) : La Suisse souhaite remercier le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable de son excellent travail et de la présentation de son rapport (A/69/315). Son adoption par une résolution indépendante de l'Assemblée générale permettra à ce rapport de grande qualité de recevoir l'attention et la considération qu'il mérite, puisqu'il établit les bases intellectuelles des débats préparatoires à la Conférence d'Addis-Abeba. La Suisse soutient donc pleinement l'adoption de ce projet de résolution (A/69/L.32).

Nous sommes convaincus que le rapport du Comité intergouvernemental répond aux exigences élevées formulées par les États Membres avant sa rédaction. Nous avons tous assisté, lors des premiers débats thématiques sur le financement du développement, en novembre, cette année, à des discussions critiques et constructives fondées sur ce rapport. Les délégations, qu'elles aient été représentées au Comité intergouvernemental par un expert ou non, se sont appuyées sur ce rapport pour construire leurs interventions substantielles. C'est exactement de telles discussions critiques et constructives qui sont nécessaires à ce stade. Si nous pouvons discuter ouvertement du rapport et de ses options sous plusieurs

angles, cela nous permettra d'obtenir un résultat final meilleur et plus substantiel.

Financer le nouveau programme universel de développement durable pour l'après-2015 suppose que nous élaborions un cadre global intégrant l'aide au développement, le financement de la lutte contre les changements climatiques, les apports de capitaux du secteur privé et toutes les autres sources de financement du développement durable. Ces différents apports ne sont pas voués à se substituer les uns aux autres, mais peuvent s'alimenter mutuellement et jouer un rôle de catalyseur si les incitations, les politiques et les accords internationaux adéquats sont mis en place. Telle est la principale conclusion du rapport du Comité intergouvernemental d'experts, à laquelle la Suisse adhère pleinement. Le rapport s'appuie sur une analyse solide des besoins de financement de l'ambitieux programme universel de développement pour l'après-2015, et propose un éventail de politiques possibles qui guideront les discussions dans le processus menant à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba.

Il y a trois aspects que nous apprécions tout particulièrement dans le rapport du Comité intergouvernemental. Premièrement, ce rapport met en lumière la structure décentralisée à laquelle obéissent les prises de décisions en matière de financement en cette période de mondialisation et d'interconnexion. Le défi des dirigeants politiques est de canaliser et d'encourager davantage de sources diverses et décentralisées de financement pour aboutir aux investissements souhaités en matière de développement durable. Pour Addis-Abeba, il est donc important de garder à l'esprit qu'aucun organe de décision et aucune politique ne pourront, à lui ou à elle seuls, apporter toutes les réponses. Nous devons renforcer la pertinence économique de la durabilité à tous les niveaux et veiller à ce que les financements soient mobilisés et alloués de manière systématique pour façonner un avenir durable pour tous.

Deuxièmement, le rapport met en évidence le fait que le financement du développement durable relève autant des politiques promouvant les investissements dans le développement durable que de l'augmentation des apports financiers. Nous devons faire face à d'importants défis politiques à ce sujet, notamment le lien entre l'aide publique au développement et les autres sources de financement, et les moyens d'endiguer les flux financiers illégaux, d'encourager la transparence

des subventions, de mettre à profit efficacement et équitablement les ressources nationales et de créer des vecteurs financiers favorables aux petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays les moins avancés, de manière à générer des emplois et des sources de revenus pour les populations pauvres.

Troisièmement, le rapport intègre le chaînon manquant de Monterrey et de Doha – la problématique environnementale du financement du développement durable – de manière globale pour tous les types de financement, qu'ils soient nationaux ou internationaux, publics ou privés. Le financement des questions environnementales, s'agissant notamment des changements climatiques, doit être pris en compte dans les discussions. L'intégration systématique des trois dimensions du développement durable permettrait de maximiser les synergies et d'atteindre des compromis entre les différentes priorités, et par conséquent, d'améliorer considérablement l'efficacité et l'efficience globales des efforts de financement.

Il est entendu que le rapport ne résout pas toutes les questions liées au financement du développement durable. Même s'il propose un grand nombre d'options stratégiques, il appartient maintenant aux États Membres d'établir des priorités et de les mettre en œuvre. Les discussions futures devront également prendre en compte le financement concernant les différents groupes de personnes, en particulier les femmes. Il n'y a pas de développement durable sans égalité des genres, et la discussion sur le financement doit refléter cette réalité. Les investissements en faveur des femmes, en particulier des filles, profiteront à la société, à l'économie et à l'environnement dans son ensemble.

C'est à nous qu'il revient maintenant d'agir. D'ici la mi-juillet à Addis-Abeba, les États Membres devront exploiter les ressources de l'excellent rapport du Comité intergouvernemental d'experts et passer d'un grand nombre de politiques possibles à des recommandations concrètes dans le document final de la Conférence. La tâche est immense : les besoins de financement sont énormes et le temps est compté. Toutefois, le Comité intergouvernemental d'experts place le message le plus important au début de son rapport, à savoir que « les besoins [sont] énormes, tout comme les difficultés que l'on éprouverait à les satisfaire – énormes mais non insurmontables » (A/69/315, par. 22). Nous sommes entièrement d'accord avec cette affirmation.

Sur ces mots, je termine en déclarant que la Suisse se réjouit d'ores et déjà de participer aux sessions thématiques de fond informelles de cette semaine et au reste du processus de préparation de la conférence d'Addis-Abeba.

**M. Mostafa** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer ma déclaration à celles faites par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la représentante de Madagascar au nom du Groupe des États d'Afrique.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Président des efforts qu'il a déployés pour organiser la présente séance, qui nous permet de nous acquitter du mandat énoncé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (résolution 66/288, annexe) et donne aux États Membres qui ne faisaient pas partie du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable l'occasion de faire des commentaires sur le rapport (A/69/315).

Ma délégation tient à saluer le travail accompli par le Comité intergouvernemental et prend note de son rapport, qui fournit aux États Membres une large gamme d'options en matière de décisions de principe sur le financement du développement durable, et qui, nous en sommes convaincus, contribuera utilement aux discussions qui auront lieu à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous réitérons notre position, à savoir que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement constituent un cadre conceptuel permettant de mobiliser les ressources financières nécessaires aux fins du développement durable.

Tout en reconnaissant qu'il y a eu une évolution positive à l'échelle mondiale, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la contribution des pays en développement à l'économie mondiale, nous savons qu'il est tout aussi important de mettre en évidence les difficultés auxquelles ils continuent de se heurter, puisque les taux de croissance restent en dessous de ceux qui prévalaient avant la crise économique et financière mondiale, comme en attestent la baisse des investissements nets à destination de ces pays et l'écart de plus en plus important entre le produit intérieur brut par habitant des pays développés et celui des pays en développement. Nous devons nous atteler à ces problèmes si nous voulons parvenir à un développement

durable. Il est également important d'appeler l'attention sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes systémiques si nous voulons créer un environnement international favorable au développement qui autonomise les pays en développement. Tel devrait être l'objectif stratégique ultime du programme de développement pour l'après-2015.

Ma délégation note avec satisfaction que le rapport mentionne le rôle important joué par l'aide publique au développement (APD), qui, pour nombreux pays en développement, représente l'essentiel de la coopération financière et technique, et le fait que cette aide demeurera indispensable à la réalisation du développement durable.

Nous saluons également la réaffirmation dans le rapport du principe des responsabilités communes mais différenciées, ainsi qu'il est indiqué dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. S'il est vrai que la réalisation du développement durable incombe principalement aux États Membres, nous reconnaissons que la mise à disposition des ressources financières nécessaires à l'atteinte de cet objectif est une responsabilité mondiale et que l'élaboration d'une stratégie efficace de financement du développement durable en vue de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation judicieuse à cette fin ne devrait pas reposer exclusivement sur les épaules des pays en développement sans tenir compte des réalités de la situation. À cet égard, nous tenons à faire les observations suivantes.

Si le rôle des ressources intérieures dans le financement du développement durable est évident, celui des ressources financières internationales, en particulier l'APD, est tout aussi important, et la communauté internationale doit honorer les engagements qu'elle a pris à cet égard. Il convient, en outre, de souligner que tout appel à une amélioration des régimes fiscaux doit également tenir compte de la faiblesse des revenus par habitant dans les pays en développement. Certaines des options présentées dans le rapport, en particulier concernant le resserrement des dépenses publiques, méconnaissent les réalités qui rendent ces dépenses indispensables dans des pays qui sont, par exemple, des importateurs nets de produits alimentaires ou dans les pays en développement qui n'ont pas les moyens de produire de l'énergie en utilisant des technologies propres et respectueuses de l'environnement. Les transferts transfrontières privés de capitaux par des individus et des ménages dont il est question dans le



rapport et qui sont, selon nous, une autre façon de décrire les transferts de fonds, ne devraient pas être considérés comme une source de financement international, en raison de leur caractère particulier et parce qu'ils ont pour objectif d'aider les familles des immigrés dans leur pays d'origine. Toute référence à une amélioration de l'utilisation des transferts de fonds doit s'accompagner d'un débat sur la nécessité de mettre en place un système commercial international meilleur et plus juste, ce qui entraînerait une baisse des prix internationaux des produits de base et permettrait d'orienter une plus grande proportion des ressources issues des transferts de fonds vers l'investissement.

Le rapport aborde également certaines questions sur lesquelles les États Membres ne sont pas parvenus à s'entendre, telles que les résultats des quatre réunions du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement et le concept des biens publics mondiaux. Il évoque également la question du financement en matière de climat, qui est actuellement à l'étude dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Or, cette question ne devrait pas être traitée dans le cadre du processus de financement du développement, car le financement de la lutte contre les changements climatiques doit être un financement nouveau qui vient s'ajouter à l'APD et au financement du développement, puisqu'il vise un but bien précis, à savoir la réduction des coûts et des souffrances supplémentaires que les pays en développement endurent dans leurs activités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et d'atténuation des ces effets.

Le rapport se penche également sur les questions de la transparence et de la responsabilité. À cet égard, il est important de souligner qu'elles n'entrent pas dans le champ d'application ou le mandat du Consensus de Monterrey ou de la Déclaration de Doha. Cela dit, il convient de noter que, sur ces deux questions, le rapport cite la nécessité d'une meilleure collecte des données et d'un suivi plus attentif, sans pour autant répondre à la question de savoir comment parvenir à une telle responsabilité mutuelle, notamment en ce qui concerne le suivi de la tenue des engagements pris par les partenaires des pays développés et les entités privées, ni proposer de mesures concrètes pour combattre les flux financiers illicites et récupérer les avoirs volés.

Pour terminer, je tiens à exprimer une fois encore notre volonté de coopérer avec le Président sur cette question.

**M<sup>me</sup> Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance en vue d'analyser le rapport (A/69/315) du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Mon pays est d'avis que le financement est un élément clef du processus visant à définir nos objectifs pour l'après-2015. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de transformer et de mettre en œuvre concrètement les engagements pris dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. À cet égard, le Venezuela a participé au Comité intergouvernemental d'experts chargé d'analyser les options possibles pour une stratégie efficace de financement du développement durable. Le processus de négociations et de discussions a été ardu, mais intéressant, et du fait de sa nature, il a été nécessaire de prendre en compte les différentes vues et perspectives concernant le financement du développement, ce qui apportera sans doute aucun une contribution importante à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba. Nous remercions de leur travail acharné tout au long du processus les facilitateurs, les Ambassadeurs Mansur Muhtar et Pertti Majanen, ainsi que l'équipe du Comité.

Outre ce qui a déjà été dit dans la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, durant les travaux du Comité d'experts, notre pays a exprimé sa préoccupation quant à la mention du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, car si l'on prétend remplacer les conditionnalités par les principes de responsabilité partagée et de responsabilité mutuelle des donateurs et des bénéficiaires, l'on ne tient pas compte de la relation asymétrique qui existe entre les deux. Il est, par ailleurs, présumé que l'inefficacité en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales au sein des États est due uniquement au mauvais fonctionnement d'un État, auquel il est possible de remédier au moyen de solutions techniques. Dans le même temps, on ne tient pas compte des politiques les plus importantes auxquelles l'aide publique au développement (APD) pourrait contribuer, comme par exemple le commerce, les investissements étrangers et l'accès à la technologie, entre autres choses,

qui ont une influence décisive sur l'efficacité de l'aide. Le rapport souligne également la nécessité d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles, ce qui nous a conduits à exprimer des réserves, car cela constitue, à nos yeux, une ingérence dans les politiques publiques des États.

Le financement du développement doit être mis en œuvre en gardant à l'esprit qu'il n'y a pas un seul critère ni un seul modèle d'assistance pouvant s'appliquer de la même façon à tous les pays. Il doit être ajusté de manière flexible pour répondre aux besoins et aux particularités de chaque pays, sur la base de ses priorités, stratégies et plans de développement nationaux. Il faut également tenir compte d'autres questions interdépendantes qui ont une incidence sur la capacité des États à faire face à leurs obligations financières, comme par exemple le problème de la dette, les déséquilibres commerciaux, la formation et le transfert de technologie, entre autres.

Il importe au plus haut point de veiller à ce que les pays donateurs honorent leurs engagements au titre de l'APD de manière à garantir la permanence, la stabilité et la prévisibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités opérationnelles de développement. L'APD ne peut pas être subordonnée à des critères d'évaluation et à des conditionnalités imposés par les pays développés ou des institutions financières multilatérales qui empiètent sur le droit souverain des peuples de choisir leurs systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Bien que mon pays se apprécie les contributions volontaires de tous les acteurs intéressés, y compris grâce à la participation des mouvements sociaux organisés, nous estimons néanmoins que c'est aux États que revient la responsabilité principale de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement, y compris celles ayant trait au financement. Par conséquent, tout partenariat avec ces acteurs doit s'inscrire dans le cadre de ces paramètres.

Pour terminer, le Venezuela réitère son engagement à participer activement et de manière constructive aux prochaines phases de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Nous voudrions souligner que les États doivent conjuguer leurs efforts en vue de la conclusion d'accords destinés à renforcer les stratégies visant à éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris sur leurs moyens de mise en œuvre et le financement.

**M. Shearman** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée

générale d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur ce sujet important.

Pour commencer, le Royaume-Uni voudrait s'associer à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni se félicite du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315). C'est le reflet du travail important et instructif mené par des experts intergouvernementaux, qui allie efficacement une perspective intergouvernementale à de solides connaissances techniques et un large éventail de compétences. Le rapport du Comité intergouvernemental se base sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, à la lumière du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). Il intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et examine comment toutes les formes de financement et tous les acteurs contribuent au développement durable. Le Royaume-Uni se félicite que le rapport rappelle que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face aujourd'hui et est une condition indispensable du développement durable. Nous nous félicitons de l'analyse des ressources destinées au financement du développement figurant dans le rapport. Même si les besoins sont énormes, les ressources nécessaires sont disponibles. Cependant, elles doivent être débloquées et consacrées à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Royaume-Uni se félicite du fait que le rapport véhicule un message clair en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD). Le Royaume-Uni estime qu'il faut honorer les engagements pris en matière d'APD et que l'APD doit être orientée vers les pays où les besoins sont les plus aigus et la capacité d'autofinancement est la plus faible. Nous reconnaissons également l'importance des financements publics internationaux moins concessionnels, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire. Nous nous félicitons en outre de ce que le rapport met clairement en évidence l'importance de l'appropriation nationale, de la mobilisation des ressources et des flux du secteur privé, et qu'en plus de la question importante des flux financiers, ce rapport souligne clairement l'importance d'un environnement favorable et du choix de politiques judicieuses à tous les niveaux, national et international.

Il s'agit d'un appui solide à une approche ambitieuse et de vaste portée en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre dans le cadre du processus de financement du développement.

Le Royaume-Uni tient à réitérer l'appel lancé par d'autres orateurs ce matin, à savoir que les discussions à venir doivent mettre à profit l'analyse et les propositions solides faites par les experts dans ce rapport et y faire fond. Nous nous félicitons de la feuille de route établie par les co-facilitateurs du processus de financement du développement dans ce domaine. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba l'année prochaine. Au cours des prochains mois, nous aurons collectivement l'occasion de poursuivre notre examen des diverses options présentées dans le rapport. La Conférence d'Addis-Abeba apportera une contribution importante à la mobilisation et l'exploitation efficace de tous les flux financiers en faveur du développement – privés et publics, nationaux et internationaux. Si nous voulons formuler un programme ambitieux de développement pour l'après-2015, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas mettre à profit toutes les ressources disponibles.

Le Royaume-Uni est déterminé à jouer son rôle pour que la Conférence d'Addis-Abeba soit couronnée de succès, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler de manière constructive avec tous nos partenaires au cours des prochains mois.

**M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de m'exprimer sur le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315).

C'est avec plaisir que nous constatons que le Comité intergouvernemental s'est attaqué avec compétence et ambition aux questions complexes qui sont au cœur de son mandat. À cet égard, il convient de rendre hommage aux travaux menés par le Comité et ses deux co-présidents, M. Muhtar et l'Ambassadeur Majanen. Comme d'autres l'ont indiqué, il s'agit de questions qui suscitent une vive controverse, mais tous les participants semblent avoir pris à cœur la directive selon laquelle cet effort doit se fonder sur des faits et être guidé par des experts en la matière. Des questions spécifiques évoquées dans le rapport reflètent des évolutions positives en matière de financement du développement. En général, le rapport met à juste titre un accent particulier sur les politiques et les

environnements favorables à la promotion de flux de financement et d'investissement de toutes sortes. En outre, le rapport met fortement l'accent sur la responsabilité nationale à cet égard.

Plus précisément, nous constatons, entre autres concepts, que l'accent est mis sur des stratégies viables de gestion de la dette; sur l'importance de la transparence des finances publiques et d'une bonne planification et exécution des budgets; et sur l'importance des données dans le contexte de tous ces efforts. Les préceptes fondamentaux reflétés dans la section V du rapport, intitulé « Approche stratégique », vont dans le sens des débats et des cadres tels que le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, ainsi que le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, et jouissent d'un large soutien international. Globalement, le rapport apporte une contribution importante au programme de développement pour l'après-2015 et à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015.

Dans certains cas, nous aurions aimé que les experts adoptent une approche plus nuancée s'agissant de certains sujets. Par exemple, nous remettons en question l'approche consistant à considérer la totalité ou la plupart des biens publics mondiaux comme devant servir au développement de par leur nature et le fait que le rapport semble établir une équation entre développement durable et changement climatique. Il nous semble que la discussion relative aux mécanismes de financement novateurs penche trop rapidement vers des mécanismes fiscaux coordonnés ou mondiaux. Les États-Unis estiment que toutes les sources de revenus doivent demeurer sous le contrôle des autorités nationales. Par conséquent, nous ne sommes pas favorables aux droits de douane ou taxes obligatoires mondiaux. Par ailleurs, nous estimons que le texte se montre indûment critique vis-à-vis des accords internationaux d'investissement bilatéraux, qui à notre avis pourraient être appropriés dans certains pays.

Enfin, comme nous l'avons dit à d'autres occasions, nous partageons le point de vue selon lequel les réalités économiques doivent être reflétées dans les processus de prise de décisions. Il est incontestable que les pays en développement jouent un rôle essentiel et de plus en plus important dans l'économie mondiale. Des progrès considérables ont été réalisés dans la promotion des processus plus ouverts et plus consultatifs. Les

États-Unis demeurent attachés à la mise en œuvre des réformes convenues à cet égard. Néanmoins, l'Assemblée générale doit garder à l'esprit les mandats confiés à d'autres organisations, leur autonomie et les processus de réforme ou les discussions internes en cours au sein de ces instances.

Nous n'allons pas essayer de présenter toutes nos vues sur ce rapport ambitieux. Nous voudrions plutôt rappeler la résolution 68/279, dans laquelle tous les États Membres ont convenu que ce rapport sera utile aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et au programme de développement pour l'après-2015. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre les discussions sur ce rapport sur cette base. Pour terminer, nous voudrions réitérer nos remerciements les plus sincères à M. Muhtar, à l'Ambassadeur Majanen et à tous les membres du Comité pour le travail accompli.

**M. Peek** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Pour commencer, l'Allemagne voudrait s'associer à la déclaration prononcée ce matin par l'observateur de l'Union européenne.

Nous sommes tous conscients de l'impératif de parvenir au développement durable et de ses dimensions économiques, sociales et environnementales. L'élaboration finale et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 se heurtent à un certain nombre de difficultés. Alors que les discussions sur le financement du développement et le programme de développement sont bien avancées, il est déjà évident qu'un cadre de financement principalement destiné à mobiliser davantage d'aide publique au développement ne peut à lui seul répondre aux besoins de financement du programme de développement envisagé pour l'après-2015. Cela étant, le discours est déjà passé de l'intérêt traditionnel à une approche plus large faisant appel à une utilisation accrue d'une vaste gamme de différents types de financement, à une utilisation plus efficace des fonds disponibles, et à l'important rôle des moyens non financiers de mise en œuvre du programme pour l'après-2015.

Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315) dont nous sommes saisis aujourd'hui est un document de grande importance sur lequel on devrait faire fond dans nos discussions futures. L'Allemagne salue et appuie le rapport, qui fournira des orientations utiles en vue de la troisième Conférence internationale

sur le financement du développement, qui doit se tenir prochainement à Addis-Abeba.

L'une des conclusions du rapport du Comité est que l'épargne mondiale excède les moyens financiers nécessaires pour réaliser le développement durable pour tous. En d'autres mots, les ressources sont en principe disponibles : il nous faut juste mobiliser d'autres ressources et les utiliser efficacement. La solution pour mobiliser ces ressources c'est de créer un environnement politique favorable pour consacrer au développement durable les ressources financières destinées à l'investissement. Cela peut se faire en améliorant le cadre réglementaire et politique tant au niveau national qu'au niveau international. C'est pourquoi il convient de mettre l'accent sur la création d'un environnement politique propre à mobiliser auprès de toutes les sources des fonds pour le financement du développement. Exceptée l'aide publique au développement, il s'agit de ressources d'origine publique, de flux de capitaux privés internationaux et nationaux, qui doivent être aussi complétés par la coopération Sud-Sud. Ils joueront un rôle important en contribuant au développement durable dans toutes ses dimensions.

Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable peut nous guider sur la voie à suivre pour parvenir à un plan directeur aux fins du financement du développement durable qui nous permettrait d'adapter le Consensus de Monterrey aux défis rencontrés sur la voie d'un développement durable. Nous voudrions remercier sincèrement les experts de toutes les régions du monde qui ont contribué à cet important rapport du Comité.

**Mme Chen Yingzhu** (Chine) (*parle en chinois*) : Le Chine se réjouit de la convocation de la présente séance et s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Chine tient à exprimer les vues suivantes au sujet du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315).

Premièrement, en tant que suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le rapport propose certes des options de financement du développement, mais il ne reflète que les vues de certains experts et ne saurait représenter les vues de l'ensemble des États Membres. Les options contenues dans le rapport peuvent servir de référence aux États Membres dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015, mais les dispositions pertinentes du

rapport doivent être pleinement examinées par les États Membres à l'Assemblée générale et ne sauraient préjuger du programme de développement pour l'après-2015.

Deuxièmement, s'agissant de la relation entre financement du développement durable et financement du développement, la question du financement du développement durable est traitée dans le cadre de la suite donnée à Rio+20, alors que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement fait suite aux processus du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, en vue de promouvoir la cause du financement du développement dans le monde. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit se fonder sur le Consensus de Monterrey et suivre les recommandations pertinentes contenues dans le rapport à l'examen. Toutefois, les mandats et les processus de l'un et l'autre sont distincts et ne doivent pas être mélangés.

Troisièmement, s'agissant de son contenu, le rapport souligne les principes fondamentaux, notamment celui des responsabilités communes mais différenciées, qui doivent guider nos travaux. Il souligne que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face aujourd'hui et est une condition indispensable du développement durable. Il recommande que les gouvernements nationaux choisissent les modes de financement en fonction de leurs réalités nationales, souligne le rôle de l'aide publique au développement et réitère que la coopération Sud-Sud doit compléter volontairement la coopération Nord-Sud. La Chine appuie ces vues.

Toutefois, le rapport manque de reconnaître le statut de l'aide publique au développement en tant que principal moyen de financement du développement et qu'elle incombe aux pays développés. Le rapport met un accent excessif sur les fonds d'origine intérieure, les fonds privés et la participation de multiples parties prenantes, souligne le rôle des économies émergentes, et applique les principes applicables à la coopération Nord-Sud, tels que l'efficacité de l'aide, à la coopération Sud-Sud. Ces questions suscitent encore des controverses entre les États Membres et ne doivent pas être abordées lors des négociations intergouvernementales sur le programme de développement de l'après-2015.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué en temps voulu cette séance spéciale aux fins de l'adoption aujourd'hui d'une résolution contenant les vues et les déclarations

des États Membres sur le contenu du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315) et les options politiques qui y sont recommandées.

Les observations suivantes sont faites à titre national, en complément de la position du Groupe des 77 et de la Chine à laquelle nous nous associons pleinement.

Tandis que nous nous préparons à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévue à Addis-Abeba en juillet 2015, nous devons considérer le document du Comité d'experts comme une contribution au débat. Il n'est toutefois pas l'expression d'un consensus entre Membres de l'ONU, pour la simple raison qu'il n'est pas un document intergouvernemental convenu d'un commun accord. En fait, les membres du Comité ont travaillé pour la plupart à titre personnel et à qualité, et non en tant que représentants de la position officielle de leurs pays.

Le contenu du rapport est mitigé. Nous pouvons être d'accord avec certaines analyses et recommandations, et ne pas être d'accord avec d'autres. Il est encourageant que le rapport n'a pas passé sous silence le principe des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et en développement et de leurs capacités respectives, et ce en application du paragraphe 247 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), qui souligne que les objectifs de développement durable doivent être d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales.

Les experts ont dûment reconnu les rôles complémentaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud, conformément au document final de Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud de 2009, approuvé par la résolution 64/222. Nous apprécions le fait qu'il ait été fait allusion à la décision 18/1 (2014) du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, dont les recommandations renforcent la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Le rapport n'a toutefois pas fait fond, et c'est une occasion gâchée, sur les questions sur lesquelles, selon nous, il était et demeure possible de trouver un terrain d'entente. Je pense en particulier aux mandats prescrits par le document final de Rio+20 concernant les objectifs de développement durable et les modalités envisageables pour un mécanisme ayant vocation à favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement qui n'ont pas encore été mise en oeuvre. Le rapport du Comité d'experts est antérieur aux conclusions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, et à leurs 17 objectifs et 169 cibles, que l'Assemblée générale a depuis examinées et approuvées comme base principale pour l'incorporation des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, conformément à la résolution 68/309. Il est désormais clair que le financement du programme de développement pour l'après-2015 consistera globalement à financer l'ensemble des objectifs et cibles du développement durable, conformément aux conclusions du Groupe de travail ouvert.

Nous devons clarifier les moyens de mise oeuvre pour tous les objectifs de manière transversale et pour l'Objectif 17 en particulier, à commencer par l'aide publique au développement, mais sans nous y limiter. Le cadre de Monterrey/Doha doit être actualisé pour cet effort ambitieux, porteur de transformation et universel, thématiquement beaucoup plus large que les objectifs du Millénaire pour le développement et, bien sûr, différent par nature. La tâche qui nous incombe consiste à associer le cadre de Monterrey/Doha à la vision définie à Rio+20 pour le développement durable. Nous devons réaligner le financement international du développement afin d'atteindre les objectifs suprêmes que sont la réduction et d'élimination de la pauvreté, la lutte contre les inégalités et la promotion d'une croissance socialement inclusive et écologiquement durable.

Dans sa tentative d'établir une hiérarchie entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, comme l'illustrent les figures V et VI du rapport du Comité d'experts, la notion proposée de biens publics mondiaux ne fournit pas une clarté conceptuelle ou une fonctionnalité opérationnelle suffisante pour nous aider à mobiliser les ressources. En conséquence, nous considérons qu'il serait prématuré d'entériner cette notion à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Elle pêche par un manque inhérent de précision qu'il faudra corriger si, à l'avenir, nous voulons nous pencher à nouveau sur cette question.

Les biens publics mondiaux sont une notion qui n'a jamais été discutée ou définie à l'ONU au niveau intergouvernemental, et les experts eux-mêmes ne nous ont pas donné une explication du terme à partir de laquelle nous pourrions travailler. Pour apporter une contribution efficace à la mise en oeuvre du programme de développement pour l'après-2015, le processus d'Addis-Abeba devrait accorder la priorité aux objectifs de développement durable, qui sont clairs, concrets, se passent d'explication et traduisent mieux la définition globale du développement durable telle qu'elle a été énoncée en détail et au plus haut niveau à la Conférence Rio+20.

Il convient de préciser qu'en accordant la priorité aux changements climatiques plutôt qu'aux autres dimensions, les biens publics mondiaux contredisent la décision prise en 2012 de faire de l'élimination de la pauvreté le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui. L'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ont été placées en première ligne du développement durable, avec d'autres objectifs concertés importants, tels que le changement des modes de consommation et de production non viables, les pays développés devant montrer l'exemple en la matière, et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social.

La route vers Addis-Abeba n'est pas un exercice de mobilisation des ressources pour le financement des activités relatives aux changements climatiques. Les changements climatiques ont leur propre volet au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et de nouveaux engagements devraient être convenus à Paris avant la fin de 2015. Le financement de l'action climatique doit donc continuer d'être considéré parmi les ressources nouvelles et supplémentaires dans le cadre de l'effort de mobilisation pour financer l'ensemble plus large des objectifs liés aux trois dimensions du développement durable telles qu'elles ont été articulées dans la série d'objectifs et de cibles du développement durable, qui va de l'élimination de la pauvreté à la lutte contre les inégalités, en passant par la promotion de l'éducation, de la santé et de l'équilibre entre les sexes. Les changements climatiques ne sont qu'un des 17 objectifs figurant dans le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement

durable, signalé d'ailleurs par un astérisque précisant que la CCNUCC est la principale structure pour régler les questions relatives aux changements climatiques.

Sur le plan de la technologie, toutefois, il y a une occasion d'attirer davantage l'attention sur le financement des mesures d'adaptation et du transfert des technologies propres et respectueuses de l'environnement, notamment grâce à l'assouplissement des dispositions relatives à la propriété intellectuelle et aux dispositions qui découlent de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, qui sont des facteurs permettant l'accès à des technologies propres et respectueuses de l'environnement au service du développement durable et accélérant le passage à des modes de consommation et de production plus durables.

Toute tentative de réécrire le cadre de Monterrey/Doha sera contre-productive puisque tous les membres le considèrent globalement comme le cadre conceptuel approprié pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. À cet égard, la structure fournie par le rapport du Comité d'experts et reprise dans la feuille de route des facilitateurs doit être ajustée pour appuyer un document final, en juillet 2015, qui soit un reflet plus fidèle des six chapitres fondamentaux des documents finaux issus de Monterrey et de Doha, ainsi que de leur structure globale et de leur table des matières.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les experts ont attaché beaucoup plus d'importance à la réforme et à la mobilisation des ressources au niveau national, notamment par le biais de partenariats et de financements mixtes, qu'au commerce international et aux questions systémiques qui, selon nous, sont les véritables facteurs propices au développement durable. La nature prescriptive de la centaine d'options offertes aux décideurs politiques est rétrograde et en décalage avec la tendance actuelle qui est à la reconnaissance de la prise en main nationale, des processus démocratiques participatifs locaux et de la marge de manœuvre politique comme autant de stratégies nationales efficaces en matière de développement durable. Cela a été démontré à maintes reprises par la crise économique et financière de 2008-2009 et ses répercussions, et ce, même dans les pays développés.

Le secteur privé ne sera pas la panacée du développement durable tant que les institutions, politiques et programmes nationaux, la coopération internationale en matière de renforcement des capacités

et les cadres réglementaires idoines ne seront pas plus robustes. Le rôle stratégique des politiques publiques et l'effet macroéconomique positif des politiques sociales et des programmes de transferts monétaires assortis de conditions dans les pays en développement ont montré l'efficacité d'une approche plus multidimensionnelle de la réponse aux problèmes de développement.

Les experts nous donnent peu d'éléments de réflexion s'agissant d'un processus de suivi du cadre Monterrey-Doha-Addis-Abeba, une question mise en exergue dans les paragraphes 68 à 73 du Consensus de Monterrey (A/CONF.198/11, annexe), sous le troisième chapitre intitulé « Rester engagés ». Le processus préparatoire doit prévoir un espace pour des discussions constructives concernant un mécanisme de suivi institutionnel clair de l'ONU – la Conférence internationale sur le financement du développement étant la seule grande conférence des Nations Unies qui n'en soit toujours pas dotée –, ainsi qu'un cadre indispensable de responsabilisation des États Membres de l'ONU pour ce qui est des mesures prises en partenariat avec le secteur privé. En tant qu'États Membres, nous ne pouvons pas sérieusement concevoir que l'ONU intensifie ses partenariats avec les entités privées en matière de financement du développement durable sans établir de cadre de responsabilisation efficace, lequel est tout simplement non existant à l'heure actuelle.

Contrairement au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité d'experts n'a pas permis à la société civile et à d'autres parties prenantes de participer véritablement à ses délibérations. Cela doit être corrigé dans le cadre du processus préparatoire de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi qu'à la Conférence elle-même, afin de garantir qu'une attention suffisante soit accordée aux dimensions sociale, environnementale et relative aux droits de l'homme du développement durable, qui sont le domaine de prédilection des groupes non gouvernementaux. La société civile doit se voir garantir la même participation que le secteur des entreprises, car nous avons affaire à une variété de groupes qui ont des capacités très différentes en termes de pouvoir d'influence, d'accès à la prise de décisions et d'autofinancement.

Je tiens à remercier encore une fois le Président de l'Assemblée pour l'occasion qu'il nous a donnée aujourd'hui de nous exprimer. Ma délégation réaffirme sa volonté d'œuvrer en coopération étroite avec toutes les délégations, la société civile et les autres

partenaires, alors que nous posons ce jour les bases importantes du processus préparatoire qui doit nous permettre de concevoir des moyens efficaces de mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 ambitieux, porteur de transformation et universel.

**M. Rahman** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous offrir cette possibilité d'examiner le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315). Compte tenu de la nature du Comité, il nous semble tout à fait pertinent de tenir nos délibérations au sein d'une structure plus large.

À cet égard, nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je mettrai, à titre national, l'accent sur quelques points.

Le rapport à l'examen est le fruit de 12 longs mois de travail assidu mené par des experts renommés. Nous nous réjouissons que l'Assemblée générale ait pris bonne note de ce rapport qui, selon nous, représente une contribution importante au prochain dialogue sur le financement du développement et à notre examen de la question du financement du développement durable. Un grand nombre des recommandations qui figurent dans le rapport sont en effet très pertinentes dans le cadre de notre débat. Cependant, nous demeurons convaincus que le Consensus de Monterrey reste d'une importance capitale pour faire avancer le débat sur le financement du développement. Les six grands domaines identifiés à Monterrey, complétés par un septième à Doha, constituent le plan d'action mondial le plus complet pour le financement du développement. La situation mondiale serait bien meilleure aujourd'hui si toutes les recommandations figurant dans ces documents avaient été intégralement appliquées. Alors que nous entrons dans le troisième cycle d'exercices de financement du développement, nous devons renouveler notre attachement au Consensus de Monterrey, examiner les progrès accomplis et intensifier nos efforts pour remédier aux insuffisances.

La mobilisation de ressources nationales a été décrite à maintes reprises comme étant la principale source de financement. Il est indéniable que c'est avant tout aux autorités nationales qu'incombe la responsabilité du développement, et la coopération internationale ne doit servir qu'à compléter les initiatives nationales. Cependant, il est également vrai qu'en l'absence d'un

environnement mondial favorable, la mobilisation de ressources nationales peut s'avérer insatisfaisante. Quelques problèmes notables en matière de mobilisation de ressources nationales sont les flux financiers illicites, l'évasion et la fraude fiscales. Ces problèmes sont souvent liés à l'insuffisance des capacités et à des lacunes dans le domaine de la gouvernance, mais l'absence d'un programme international commun dans le domaine fiscal est également en partie responsable de cette situation difficile. Il est évident que si nos pays ne coopèrent pas, nous ne parviendrons pas à surmonter ces problèmes.

En dépit de nombreuses alertes concernant l'érosion mondiale progressive du montant de l'aide publique au développement (APD), celle-ci reste la principale source publique de financement du développement. Elle est particulièrement cruciale pour les pays les moins avancés (PMA), qui en restent lourdement dépendants. Il est frustrant que tant d'années après s'être engagés à Monterrey à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,2 % aux PMA, les pays développés n'aient toujours pas réalisé cet objectif. Même si des progrès ont été réalisés, l'APD demeure équivalente à 0,2 % du produit national brut des pays développés, soit moins de la moitié de l'objectif fixé à Monterrey. Compte tenu du cadre ambitieux qui se profile dans le domaine du développement durable, et qui nécessitera de renforcer encore l'APD, les pays développés doivent se fixer une échéance pour réaliser cet objectif.

Outre le montant, la qualité de l'APD sera tout aussi importante. Le Consensus de Monterrey appelle les donateurs à renforcer l'efficacité de l'APD et la Déclaration de Doha encourage tous les donateurs à améliorer la qualité de l'aide et à débloquer une aide d'un montant aussi élevé que possible. Ceci est loin d'être le cas. Il est vrai que le programme de développement durable ne saurait être réalisé pleinement en s'appuyant uniquement sur l'APD. L'investissement direct étranger (IDE) et d'autres sources de financement, notamment les fonds privés, doivent également être envisagés. Ces flux peuvent permettre de créer des emplois décents, faciliter les transferts de technologies et générer des recettes nationales grâce au prélèvement d'impôts. Malheureusement, la plus grande partie de l'IDE se dirige vers les pays à revenu moyen supérieur. Il n'atteint guère les pays à faible revenu, qui en ont le plus besoin.



Par ailleurs, les flux financiers privés mal gérés peuvent provoquer une instabilité financière et avoir des répercussions néfastes sur les pays marginalisés et l'environnement. Les clauses des contrats sont souvent défavorables au pays hôte et provoquent des sorties de capitaux au titre du rapatriement des profits. En l'absence de normes mondiales qui imposent des pratiques commerciales responsables, les grandes entreprises, les investisseurs et les sociétés transnationales peuvent facilement violer les droits et dégrader l'environnement sans avoir à en assumer les conséquences. Nous devons nous pencher sur ce problème dans le cadre de notre prochain débat sur le développement durable. Selon nous, une solution plus efficace pour mobiliser les ressources supplémentaires absolument nécessaires suppose de privilégier des mécanismes de financement publics novateurs afin de garantir la prévisibilité et la viabilité du processus de développement.

Compte tenu de l'insuffisance de l'APD et de l'IDE, le commerce peut jouer un rôle capital pour combler les lacunes en matière de financement du développement. Néanmoins, le régime commercial en place est défavorable aux pays en développement. Malheureusement, le Cycle de développement de Doha touche presque à sa fin. De fait, l'une des principales initiatives visant à favoriser l'accès des produits en provenance des PMA aux marchés des pays développés en franchise de droits et hors quota reste sans suite. En bref, nous devons régler les problèmes systémiques relatifs au financement du développement durant l'exercice en cours. La réforme des institutions économiques, financières et commerciales mondiales en vue d'accorder aux pays en développement une position juste et équitable dans le cadre du processus de prise de décisions est l'objectif du moment, et elle doit être menée dans le respect du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et des nombreux documents et résolutions de l'ONU.

Enfin, en ce qui concerne les changements climatiques, il est clair que les mécanismes traditionnels de financement du développement ne peuvent ni ne doivent être fusionnés avec les mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques, car ces derniers supposent de consacrer des ressources considérables aux objectifs d'atténuation et d'adaptation. Le financement de la lutte contre les changements climatiques doit être adéquat, novateur et renforcé. Nous attendons avec intérêt de participer de manière constructive à tous ces processus au cours des jours à venir.

**M. Shcherbakov** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et je remercie le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable du travail accompli pour rédiger son rapport sur le financement du développement durable (A/69/315).

L'élimination de la pauvreté reste le principal problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, et nous ne devons donc pas l'envisager uniquement sous un angle économique, mais également sous un angle politique. Ce n'est qu'en nous engageant réellement que nous parviendrons à réaliser un véritable développement durable et sans exclusive.

Il est indispensable d'identifier les sources de financement du développement et de créer des moyens de mise en œuvre efficaces pour réaliser les objectifs mondiaux. C'est pourquoi il importe, d'une part, d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et d'autre part, de revitaliser et de renforcer les processus de suivi du financement du développement, d'identifier les obstacles à la réalisation des objectifs fixés et de définir les mesures à prendre pour surmonter ces problèmes, et enfin d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable doit prendre en compte les divers problèmes et l'hétérogénéité de nos pays. L'Équateur, comme de nombreux pays à revenu intermédiaire, est aux prises avec des inégalités et nous considérons donc que, s'agissant des revenus, le rapport devrait tenir compte de l'exclusion sociale, en plus de la pauvreté.

L'aide publique au développement (APD) demeure un instrument clef pour faciliter la réalisation des objectifs nationaux de développement. Il est donc important que les pays développés honorent de bonne foi leurs engagements, à savoir consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD accordée aux pays en développement, et entre 0,15 % et 0,20 % du RNB aux pays les moins avancés. Le financement du développement est en lui-même un élément essentiel de la coopération pour le développement et doit donc rester un cadre indépendant une fois que le programme de développement pour l'après-2015 aura été élaboré.

Le rapport doit non seulement indiquer certaines modalités de coopération, mais également faire référence à chacune d'elles en fonction de l'importance de chaque situation. La coopération Sud-Sud est un complément, et non un substitut, à la coopération Nord-Sud. La coopération Sud-Sud est un effort collectif des pays en développement, basé sur le principe de solidarité et en fonction du contexte historique et politique des pays en développement ainsi que de leurs besoins et attentes.

S'agissant du secteur privé, nous devons continuer de débattre et d'échanger nos vues en raison des différents niveaux de participation et des rôles différents que le secteur privé joue dans chacun de nos pays. L'État sera toujours le point central et le principal acteur de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses politiques de développement. C'est pourquoi les États Membres doivent analyser ce rapport qui, bien qu'il sera une contribution à la troisième Conférence, n'a pas été entièrement négocié au niveau intergouvernemental, et il ne s'agit pas non plus du seul document à notre disposition. Bien que ce rapport soit un document important, il faut un processus de préparation solide mené de manière constructive et dynamique, grâce à la pleine participation et en prenant en compte les contributions de tous les États Membres et pas seulement d'un petit groupe de pays. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement sera en effet une occasion parfaite pour que tous les États intensifient leurs efforts et leur donnent une nouvelle impulsion en vue d'éliminer la pauvreté et de favoriser la croissance et le développement durable. À cette fin, il faut renforcer la cohérence et la coordination afin de créer des synergies avec d'autres processus intergouvernementaux menés à l'ONU et d'éviter les chevauchements, ce qui ne signifie pas qu'il faut mettre fin à d'autres processus contribuant à la réalisation de cet objectif.

La prochaine génération nous jugera sur les résultats que nous obtiendrons en 2015, une année essentielle pour toutes les composantes du système des Nations Unies, puisque nous allons élaborer le programme de développement pour les 15 prochaines années. L'Équateur réaffirme sa volonté de travailler de manière dynamique dans le cadre du processus de négociation qui nous mènera à Addis-Abeba. Nous espérons que ce processus sera très fructueux.

**M. Gave** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cette importante séance. La France souscrit pleinement à la déclaration

faite par l'observateur de l'Union européenne. Elle aimerait néanmoins souligner simplement trois points.

En premier lieu, le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315), mandaté par le texte (résolution 66/288, annexe) issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), a rassemblé des experts de toutes origines, du Nord comme du Sud. Au terme d'un travail intense, ces experts sont parvenus à un consensus sur l'état des lieux et sur un ensemble de propositions ancrées dans la réalité. Ce rapport propose une liste de 115 recommandations, que chaque pays peut utiliser en fonction de sa situation particulière.

En second lieu, le rapport rappelle le caractère central de l'aide publique au développement (APD), en particulier pour les pays les moins avancés. Il souligne cependant que l'aide publique au développement ne suffira jamais pour répondre à l'ampleur des besoins pour le développement durable. À cette fin, le rapport indique qu'un ensemble très large de sources publiques et privées, nationales et internationales, sont apparues en complément de l'aide publique au développement et qu'il est possible de mobiliser ces sources pour financer le développement durable. Le défi principal consiste alors à orienter ces différentes sources de financement vers les besoins du développement durable. De même, le rapport souligne, par exemple, l'effet de levier que peuvent avoir les ressources publiques pour amener les flux privés à financer le développement durable dans le cadre d'un financement mixte.

Troisièmement, le rapport s'appuie sur les acquis du document final de la Conférence Rio+20 pour promouvoir une approche fondée sur le financement du développement durable, c'est-à-dire le financement du développement qui ne compromette pas l'avenir des générations futures.

Le rapport rappelle la centralité du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, tout en proposant d'adapter ces acquis aux réalités contemporaines. En ce sens, le rapport partage et complète la vision élaborée par le Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/370) et il s'inscrit en pleine cohérence avec ces travaux. C'est pourquoi nous saluons ce rapport, et nous souhaitons qu'il constitue une contribution importante à nos travaux en vue de la préparation de la Conférence d'Addis-Abeba.

**M. Zinsou** (Bénin) : Je remercie le Président d'avoir organisé la présente séance, qui nous permet de prendre connaissance du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315).

*(l'orateur poursuit en anglais)*

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays les moins avancés (PMA). Notre groupe s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des PMA félicite le Président de nous donner l'occasion de présenter sa position sur le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Ce rapport indique qu'il est possible de mobiliser l'épargne mondiale, de l'ordre de 22 000 milliards de dollars par an, pour répondre aux besoins de financement considérables pour le développement durable. Néanmoins, la plupart des ressources ne sont pas attribuées là où elles sont le plus nécessaires, et une modification même modeste de la façon dont ces ressources sont allouées aurait un impact énorme.

Le rapport insiste sur la nécessité d'imprimer un nouvel élan au partenariat mondial pour le développement durable. Il indique que dans beaucoup de pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les fonds officiels internationaux demeurent d'importance essentielle. Le rapport indique en outre que dans plusieurs des pays les moins avancés, les taux d'épargne intérieure brute sont loin de suffire pour entraîner durablement l'investissement intérieur.

S'agissant de l'investissement direct étranger (IDE), le rapport constate que les pays les moins avancés n'en reçoivent qu'une faible fraction (moins de 2%). Nous tenons à mentionner en particulier les recommandations formulées dans le rapport selon lesquelles les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient honorer leurs engagements, pleinement et en temps voulu, et ne pas les ignorer ni les affaiblir. Les États Membres devraient en particulier reconnaître les importants déficits de financement dans les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, car un surcroît d'efforts s'impose pour maintenir et accroître l'APD consacrée aux pays les moins avancés et à ceux qui en ont le plus besoin. Les PMA devraient recevoir au moins 50 % de l'APD décaissée au niveau mondial.

Malgré les éléments positifs que contient le rapport, nous aurions voulu voir beaucoup plus de recommandations concrètes dans tous les domaines concernant les moyens de mise en œuvre. Le rapport indique deux sources précieuses de financement, mais n'élabore pas sur la façon d'y accéder. Nous nous devons de travailler sur cette question dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. Les PMA attendent des décisions concrètes dans les domaines de l'APD, du commerce, de l'allègement de la dette, de l'IDE, des transferts de technologies, de la gouvernance économique mondiale, et nous développerons notre position en la matière en temps voulu.

Les PMA voudraient appeler l'attention de l'Assemblée sur les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul en vue d'aider la moitié des PMA à remplir les critères de sortie de cette catégorie d'ici à 2020. Les PMA aimeraient également attirer l'attention sur l'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les PMA, adopté à la conférence ministérielle des PMA et de leurs partenaires, qui s'est tenue au Bénin en juillet. Il contient des indications claires quant aux besoins des PMA en ce qui concerne le financement du renforcement de leurs capacités productives.

Nous appelons la communauté internationale à lever les obstacles institutionnels qui empêchent les PMA d'accéder aux marchés financiers mondiaux pour financer leurs projets d'infrastructure dans le but de mettre fin à la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Nous appelons à une amélioration du cadre de coopération en vue de la lutte contre les flux illégaux et du recouvrement des actifs détournés par des voies illicites. Nous exhortons l'Assemblée à aborder la question de la réglementation des activités des agences de notation, afin que ces dernières favorisent la stabilité des pays et rendent des comptes pour leurs erreurs de jugement et d'évaluation.

Les PMA ont besoin d'un appui ciblé pour activer leurs dotations nationales en ressources, de façon à accélérer leur transformation économique et sociale et d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Les besoins financiers des PMA doivent se voir accorder un rang de priorité plus élevé au sein des organes internationaux de prise de décisions, dans l'intérêt d'une plus grande équité et de la réduction des inégalités entre les États.

*(l'orateur reprend en français)*

Une attention particulière doit être accordée à la question de l'accès des PMA aux facilités de financement mises en place dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi nous en appelons aux institutions et aux fonds et programmes des Nations Unies afin qu'ils aident à mettre en place des mécanismes permettant d'aider les PMA à accéder aux ressources disponibles dans le cadre du financement de la lutte contre les changements climatiques. Il y va de l'inclusivité des efforts que fait la communauté internationale pour mettre tous les PMA sur la voie du développement durable et de la prospérité partagée, dans la dignité pour tous.

**M. Pico** (Argentine) *(parle en espagnol)* : L'Argentine souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous voudrions, en premier lieu, féliciter le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable du travail qu'il a accompli dans l'élaboration du rapport à l'examen (A/69/315). Nous reconnaissons la valeur de ce rapport comme contribution pouvant être d'utilité pour les débats qui auront lieu dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous nous félicitons en outre de la convocation de cet important débat. Comme il a été dit dans la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous pensons que la présente séance apportera une valeur ajoutée à ce rapport en permettant de tenir compte de l'avis et des observations des États Membres qui n'ont pas pu présenter leurs points de vue durant la rédaction du rapport, ce qui constitue, pour le Groupe, une source de préoccupation.

Le financement du développement joue un rôle central dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Même si nous espérons que la Conférence internationale sur le financement du développement débouchera sur un résultat ambitieux, bien supérieur à ceux de Monterrey et de Doha, nous pensons qu'il est essentiel de revitaliser les processus de suivi du financement du développement, en recensant les obstacles ainsi que les actions nécessaires à la réalisation des objectifs recherchés et en appuyant la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. D'autre part, même

si le programme pour l'après-2015 doit reconnaître les différentes problématiques et l'hétérogénéité de nos pays, l'Argentine considère qu'il est fondamental que l'élimination de l'extrême pauvreté et la promotion de l'intégration sociale et économique soient des thèmes centraux du programme pour l'après-2015.

Comme il a déjà été dit par d'autres pays, nous pensons que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha constituent le cadre conceptuel du programme de développement pour l'après-2015, aux fins de la mobilisation des ressources auprès d'une variété de sources et de l'utilisation efficace des fonds nécessaires pour un développement durable. S'agissant des financements au plan national, les efforts de l'ONU doivent se concentrer sur les aspects relatifs à la coopération internationale, et trouver un équilibre au niveau de la mobilisation des ressources nationales, tout en se concentrant sur les ressources internationales. Pour ce qui est du secteur privé, il est nécessaire de continuer à discuter et à échanger nos vues compte tenu des différents degrés de participation et des différents rôles qu'il revêt dans nos contextes nationaux.

L'Argentine salue particulièrement la prise en considération dans le rapport de la coopération Sud-Sud, à laquelle est donné un caractère de complément et non de remplacement de l'aide publique au développement (APD). Nous souscrivons en outre aux mentions ayant trait à son caractère volontaire, intergouvernemental et diversifié. En effet, la coopération Sud-Sud est un effort collectif des pays en développement, sur la base du principe de solidarité, aussi bien que spécifique, en fonction du contexte historique et politique des pays en développement ainsi que de leurs besoins et attentes.

Cependant, nous devons également souligner que nous avons accueilli avec préoccupation certaines quantifications opérées dans le rapport, telles que l'affirmation selon laquelle la coopération Sud-Sud représenterait 10 % de l'APD. À cet égard, nous tenons à préciser que la coopération Sud-Sud n'a été encore ni évaluée, ni définie de manière exhaustive par les pays en développement. Par conséquent, ce calcul est discutable et ne doit pas donner lieu à des conclusions ou à des engagements contraignants.

Par ailleurs, le document ne contient qu'une mention unique de la coopération triangulaire. Depuis les pays en développement, un travail est fait pour donner une impulsion à cette coopération, étant entendu qu'elle constitue un carrefour entre deux modèles de coopération en même temps qu'un point de rencontre

avec d'autres acteurs du développement. Elle parvient à relever le défi d'intégrer la coopération Nord-Sud, en conjuguant les ressources humaines et financières et les capacités, sans pour autant fusionner ou perdre de vue les principes qui constituent le trait caractéristique de la coopération Sud-Sud, à savoir la solidarité, l'avantage mutuel, la souplesse, l'horizontalité, le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, le consensus et l'équité.

S'agissant de l'accent mis dans le rapport sur la possibilité de progresser vers des mécanismes de financement novateurs, l'Argentine tient à souligner que les mesures de ce genre doivent être prises au niveau intergouvernemental, et sans imposition de conditions. Les mentions que comporte le rapport à l'efficacité et à la responsabilisation, bien que nombreuses, sont réparties entre les engagements pris aussi bien par les pays développés que par les pays en développement. À cet égard, il convient de rappeler que notre pays tient à ce que ces processus passent par les autorités nationales elles-mêmes, en évitant de recourir à des projets normalisés, étrangers à la nature diversifiée de la coopération internationale.

En outre, nous notons que le rapport place sur un pied d'égalité les débats en cours sur ce thème au sein du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social et ceux qui se déroulent au titre du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, qui résulte du processus lancé à Busan par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Or, nous ne sommes pas d'accord avec cette approche, car le premier est un forum multilatéral dans lequel tous les États participent, ce qui n'est pas le cas du second.

L'Argentine se félicite que le rapport mentionne le principe des responsabilités communes mais différenciées, mais s'inquiète de constater que ce principe n'est pas appliqué de manière rigoureuse tout au long du rapport. Cela est par exemple manifeste dans le traitement des questions environnementales, qui ne fait pas de distinction entre les options de politique correspondant aux réalités des pays développés et celles qui devraient répondre aux caractéristiques, besoins et priorités spécifiques des pays en développement. Il est ainsi suggéré que les pays en développement adoptent les mesures prises par certains pays développés, telles que l'imposition d'une taxe sur les émissions de carbone, la restriction des investissements qui contribuent aux

émissions directes et la subvention de la recherche-développement dans les énergies propres, que très peu de pays en développement peuvent mettre en œuvre, ainsi que le paiement pour services liés aux écosystèmes et la comptabilité environnementale, entre autres.

En guise de conclusion, l'Argentine réaffirme sa volonté de participer activement et de façon constructive à la prochaine étape de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, en mettant l'accent sur la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.32, intitulé « Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable créé en application de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.32?

*Le projet de résolution A/69/L.32 est adopté (résolution 69/108).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 13 a) et du point 115 de l'ordre du jour.

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention des membres sur la date de suspension des travaux de la présente session. Les membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé que la soixante-neuvième session serait suspendue le mardi 16 décembre 2014. Toutefois, étant donné le travail qui reste à accomplir pour cette partie de la session, je propose que l'Assemblée reporte la date de suspension de la session au mercredi 24 décembre 2014. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de reporter la date de suspension de la session au mercredi 24 décembre 2014?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je voudrais également consulter les membres au sujet de la prolongation des travaux de la Cinquième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau d'autoriser la Cinquième Commission à achever ses travaux le

vendredi 12 décembre 2014 au plus tard. Toutefois, j'ai été informé par le Président de la Cinquième Commission que la Commission sollicite une prolongation de ses travaux jusqu'au mardi 23 décembre 2014, au motif qu'une telle prolongation permettrait de dégager un consensus sur les projets de résolution sur lesquels elle

n'a pas encore statué. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au mardi 23 décembre 2014?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 45.*